

Suspendu indéfiniment pour avoir refusé de partager ses cachets

L'affaire Dwight Stones: l'amateurisme américain en procès



NEW YORK (AFP) — Deux ans après Guy Drut, radié à vie pour avoir ouvertement admis toucher des enveloppes, Dwight Stones, l'enfant terrible de l'athlétisme américain, a été suspendu de manière indéfinie par l'Amateur Athletic Union, la Confédération des sports amateurs aux États-Unis, pour avoir touché, en février, de la chaîne de télévision ABC, un cachet de \$33,600 pour sa participation à la compétition des Superstars.

Trois super-vedettes féminines américaines, Kathy Schmidt, détentrice du record du monde du javelot, Jane Frederick, recordwoman des États-Unis du pentathlon, et Fran-

cie Larrieu - Lutz, championne de demi-fond et sans doute l'athlète la plus populaire du pays, ont été reconnues coupables de la même violation des règles de l'amateurisme et également suspendues indéfiniment.

Ces dernières ont gagné de \$3,000 à \$17,000 dans les concours télévisés.

La décision, prise dimanche à huis clos après des semaines de tractations avec les athlètes par le comité de Californie du sud de l'AAU, dont ils relèvent, a été confirmée hier par Ollan Cassel, directeur exécutif international d'athlétisme, priée de prendre les mesures nécessaires pour barrer les

quatre Américains des compétitions internationales en Europe.

«La violation est flagrante», a déclaré M. Cassel à l'AFP. «Stones a refusé de remettre l'argent qu'il a touché dans une compétition professionnelle à la fédération comme l'exigent les règlements. Il est radié de toutes les compétitions amateurs».

L'affaire n'est pourtant pas si simple. Elle risque d'avoir non seulement des répercussions sur le sport amateur aux États-Unis, mais une suite devant le tribunal.

«S'ils me suspendent, je vais les attaquer en justice pour suppression de mon gain», a déclaré Dwight

Stones après avoir remporté, le 11 juin dernier, son cinquième titre national de saut en hauteur. Ces plaisantins croient que nous vivons toujours à l'époque de Jim Thorpe.»

Stones avait fait valoir qu'il avait renoncé à cette somme pour désigner un bénéficiaire, le Desert Oasis Track Club, son propre club d'athlétisme, dont il est l'unique membre et sa sœur, sa mère, sa grand-mère et ses avocats, les dirigeants.

Larrieu, Schmidt et Frederick avaient offert l'argent au Pacific Coast Club, la fameuse troupe de Tom Jennings, dont elle sont membres.

Or les règlements sur l'amateurisme sont clairs. Les deux tiers

du cachet des Superstars auraient dû revenir à la fédération régionale de Californie du Sud et nationale, un tiers seulement pouvant être offert à une organisation non-lucrative.

Mais Stones et ses camarades ont suivi une pratique devenue courante dans le monde de l'athlétisme amateur et notamment aux États-Unis: le paiement de cachets sous la table, par le truchement des clubs. «Une disposition légalement conforme aux règlements de l'amateurisme», avait récemment affirmé Tom Jennings. Cette même politique d'enveloppes, véritable secret de polichinelle, qu'avait dénoncée le champion olympique

François Guy Drut après Montréal.

L'AAU avait averti Stones que sa participation aux Superstars risquait d'avoir des conséquences. D'autres vedettes amateurs, tel le skieur autrichien Franz Klammer, champion olympique à Innsbruck, avaient prudemment décliné l'invitation. Mais Stones, en guerre depuis des années avec l'AAU, était passé outre, croyant sans doute que la fédération américaine n'oserait pas le suspendre, déclenchant un processus pouvant avoir un effet d'avalanche dans le monde de l'amateurisme.

La violation était pourtant trop voyante, les cachets touchés par

les Superstars étant publiquement annoncés devant des centaines de milliers de spectateurs.

C'était vraiment évident, a souligné M. Cassel, qui a affirmé cependant ne pas être au courant d'autres affaires d'enveloppes ou violations des règles de l'amateurisme.

Des révélations pourraient toutefois être faites au cours du procès que va certainement tenter Dwight Stones et les vedettes du Pacific Coast Club, à moins que ces derniers décident de faire marche-arrière et rembourser l'AAU «dans ce cas-là, nous réviserons notre décision», a dit Cassel, mais Stones nous a déjà dit non.

la presse

MONTRÉAL, VENDREDI 30 JUIN 1978

sports

B

LOISIRS
CONSUMMATION

À propos des «petits bateaux qui vont sur l'eau»... ne les achetez pas! Louez-les!

par Ronald King

Il n'y a pas de chiffres précis sur le nombre d'adeptes de la voile au Québec. Les clubs comptent bien 2,631 membres, mais les non-membres sont nombreux.

Les gens du milieu de la voile sont toutefois unanimes: leur sport connaît un essor incroyable depuis cinq ans.

Robert Charette, organisateur du Salon nautique annuel, s'en est aperçu d'une drôle de façon.

«Pour moi, le baromètre, c'est le nombre de pieds carrés occupés au

Salon nautique par les bateaux à voile par rapport aux bateaux motorisés.

«Il y a cinq ans, les voiliers occupaient environ 25% de l'espace au Salon. Aujourd'hui, ils sont aussi importants que les embarcations à moteur. L'engouement a commencé il y a environ cinq ans et il y a aujourd'hui une fois et demie plus d'exposants de voiliers que de bateaux motorisés. Et l'on s'intéresse aux voiliers de toutes les catégories, du grand yacht de plaisance aux petites embarcations sportives.»

Pour s'initier à la voile, la première chose à faire, c'est de ne pas s'acheter de bateau.

Les experts rencontrés recommandent d'abord à l'unanimité un stage dans une école (voir la liste publiée dans cette page). Les prix varient entre \$40.00 et \$100.00 pour une semaine de cours et il est à noter que les prix élevés n'offrent pas nécessairement un plus grand nombre d'avantages. Les subventions gouvernementales accordées à certaines écoles permettent de meilleurs prix pour des conditions équivalentes.

Une semaine de voile peut comprendre, selon les écoles, l'hébergement sous forme de camping, les repas, l'animation et certaines activités complémentaires.

On peut également s'offrir, pour à peu près les mêmes prix, une quinzaine d'heures divisées en week-ends ou en soirées de semaine.

Les écoles de la région de Montréal se situent autour de certains grands lacs des Laurentides, mais surtout dans la région Vaudreuil-Soulanges, où se trouvent les lacs Saint-Louis, Saint-François et Deux-Montagnes.

La Fédération québécoise de voile ayant dressé une liste de critères pour toute école de voile, il est assuré que les enseignants sont compétents.

Les embarcations

Les petits bateaux sportifs, pour une ou deux personnes, se vendent à partir de \$1,000 environ, les prix ne variant pas beaucoup d'un distributeur ou d'une compagnie à l'autre.

Trois modèles populaires, dans un cas au niveau mondial, sont fabriqués au Québec:

- Le Lazer, connu dans le monde entier, se vend entre \$1,000 et \$1,500 et est fabriqué par Performance Sailcraft à Pointe-Claire.

- Le Mistral, fabriqué dans la région du Lac Mégantic se vend entre \$1,000 et \$1,500

- Le Invitation, fabriqué par Bombardier pour le même prix.

La compagnie Tanger, à Dorion, offre pour \$2,000 et plus des embarcations plus spécialisées de 14 et 16 pieds.

On n'achète évidemment pas un bateau à voile comme on le ferait pour une raquette de tennis. La méthode idéale est de se renseigner auprès de la compagnie qui consultera son réseau de vendeurs au détail.

Voici quelques personnes-ressources:

- L. A. Czerwinski, Windpower Devices, 481-3593;
- Michel Trempe, Nautitec, 588-3343;

- Alain Laforest, Sailcraft Limited, 453-3786;

- J. Donald Hunt, Bombardier Ltée, 532-2211;

- K. C. Haffey, Performance Sailcraft, 685-8330;

- Robert Dufour, Dufour Yacht Design, 660-6134;

- A. Eric Spencer, Tanzer Industries, 455-5681;

- René Héty, Mistral Inc., 674-1587.

Quant à la location de bateau, les prix varient avec les clubs.

Parmi les meilleurs prix, notons ceux de la base de Plein air de Saint-Zotique et du centre nautique de Dorion qui louent les solitaires à \$5 pour trois heures à leurs propres initiés.

Toute autre personne pouvant fournir une preuve d'expérience peut s'offrir, dans ces mêmes centres, trois heures de voile pour \$8.

Les enfants

Il existe, pour les petits de 8 à 12 ans, un voilier taillé sur mesure: l'Optimiste. Il se vend à \$650 et des compétitions internationales, catégorie «Optimiste» sont organisées pour les enfants les plus habiles. Il s'agit d'un bateau rudimentaire, encore méconnu au Québec, mais populaire en Europe. A cause de son poids, l'enfant piloterait difficilement un Solitaire (Lazer, Invitation, Mistral, Code 40, etc.), mais est en sécurité sur un Optimiste.



Le Lazer, fabriqué à Pointe-Claire par «Performance Sailcraft» se vend \$1,000... de réputation mondiale.

Où apprendre?

Voici la liste des écoles ouvertes au public dans la région de Montréal:

- Ecole de voile du Bassin olympique
Léo Filliatreault
7400 boul. St-Michel
Montréal, Qué.
(514) 872-4870

- Cité des Jeunes de Vaudreuil - Centre nautique de Dorion
Claude Langelier
400, boul. Roche
Vaudreuil, Qué.
(514) 455-9311

- Cité des Jeunes de Vaudreuil
Base St-Zotique
Claude Langelier
400, boul. Roche
Vaudreuil, Qué.

- Club de voile St-Sulpice
Serge Lavolette
1780, rue Notre-Dame
St-Sulpice, Qué.
(514) 430-3207

- Camp Nominique
Peter Van Wagner
Fairview Shopping Center
Suite 101
Pointe-Claire, Qué.
(514) 697-3620

- Ecole de voile Stefan Marshall
22, Coolbreeze avenue
Pointe-Claire, Qué.
(514) 697-3267

- Lord Reading Yacht Club
Mme le Corney
260, boul. Beaconsfield
Beaconsfield, Qué.
(514) 695-9531

- Club Naut. Deux-Montagnes
Madeleine Breton
316, Osborne
Verdun, Qué.
(514) 761-4348

- Senneville Yacht Club
Roger Setka
51, Elmwood
Senneville, Qué.
(514) 457-9503

- Ecole de voile de Lachine
Marcel Gagnon
2801, boul. St-Joseph
Lachine, Qué.
(514) 637-4411

- Hudson Yacht Club
G. B. Kafka
10, Yacht Club Road
C. P. 130
Hudson, Qué.
(514) 458-5326

- Sargents Bay Yacht Club
Mary Bassett
636, Grosvenor
Westmount, Qué.
(514) 484-9817



L'Invitation fabriqué par Bombardier... entre \$1500 et \$2000...



L'Optimiste, un tout petit voilier très sécuritaire, pour les enfants... riches. Il vaut \$600!

G. P. de France

Farouche bataille en vue

LE CASTELLET (AFP) — Après l'interdiction du dispositif ventilateur-aspirateur qui frappe les Brabham-Alfa-Romeo, vainqueurs à Anderstorp lors du Grand Prix de Suède, les Lotus JPS de l'Américain Mario Andretti et du Suédois Ronnie Peterson font à nouveau figure de favorites dans le championnat du monde de Formule Un.

Ainsi, elles seront de nouveau en point de mire lors du 64e Grand Prix de France, 9e épreuve de la saison du championnat du monde des conducteurs, qui sera disputé dimanche prochain au Castellet. Les 26 pilotes qualifiés devront couvrir 54 tours du circuit Paul Ricard soit 313 km 740.

Toutefois, le circuit Paul Ricard, l'un des plus sûrs du monde, risque de faire repartir le championnat du monde sur de nouvelles bases. En effet, très technique sur sa partie est, avec sa succession de virages difficiles, il est ensuite très rapide avec sa petite ligne droite de 800 mètres jusqu'à la chicane suivie elle-même des virages de l'école de 1.800 mètres, la plus longue existant sur un circuit permanent, où les bolides riches en chevaux pourront s'extérioriser pleinement et faire étalage de leur puissance.

Le Castellet: un circuit très équilibré comprenant autant de kilomètres de ligne droite que de virages et qui devrait admirablement convenir aux Lotus mais aussi aux Brabham-Alfa-Romeo de l'Autrichien Niki Lauda et de l'Irlandais John Watson, les plus puissantes avec leurs 510 cv, ainsi qu'aux Ferrari de l'Argentin Carlos Reutemann et du Québécois Gilles Villeneuve.

Une autre voiture devrait également bien se comporter: la Renault-Turbo de Jean-Pierre Jabouille, qui va enfin trouver un circuit à sa convenance.

Deux hommes seront également à surveiller: le Français Jacques Laffite (Ligier-Matra) toujours très à l'aise sur un circuit qu'il connaît bien, et l'Italien Riccardo Patrese (Arrows), auteur de deux courses remarquables cette saison, la première en Afrique du Sud et la seconde récemment en Suède. Patrese: certainement un vainqueur en puissance. Tout comme le Sud-Africain Jody Scheckter (Wolf), toujours aussi combatif.

Par contre, les McLaren du Britannique James Hunt et du Français Patrick Tambay sont nettement en perte de vitesse. Il est grand temps que les M26 soient améliorées.

Un soleil resplendissant inondait de lumière, hier après-midi, le circuit Paul-Ricard. Beau temps qui, selon les prévisions météorologiques, devrait se maintenir jusqu'à dimanche. Ce qui permet de penser que les records existant depuis 1975, celui de l'épreuve détenu par Niki Lauda à 187 km 651 de moyenne et celui du tour par Jochen Mass — 15060/100 (189 km 114), seront battus.

Cinq anciens vainqueurs du Grand Prix de France sont engagés: Jacky Ickx (1968), Ronnie Peterson (1973 et 1974), Niki Lauda (1975), James Hunt (1976) et Mario Andretti (1977).

Ce 64e Grand Prix de France: un tournant de la saison et une grande bataille en perspective.

On a vendu les Rockies

DENVER (PA) — Selon le Post, le propriétaire majoritaire des Rockies du Colorado en est venu à une entente en vue de la vente de sa concession de la LNH à un co-propriétaire d'une compagnie de camionnage du New Jersey pour \$5 millions.

Arthur Imperatore espère démembrer le club dans l'est et d'offrir son calendrier local entre le Madison Square Garden de New York et le Spectrum de Philadelphie pendant deux saisons, soit jusqu'à ce que l'arena Meadowlands, comptant 21.000 sièges, à East Rutherford, N. J., soit prêt.

Tout déménagement doit être d'abord approuvé par le bureau des gouverneurs de la LNH.

Le propriétaire majoritaire Jack Vickers n'a pu être rejoint pour commentaire. Pour le moment, il ne veut pas signer un bail avec l'arena McNichols de Denver.

Imperatore en est déjà venu à une entente avec les Rangers de New York pour une indemnité territoriale et a déjà entamé des pourparlers avec le directeur du complexe sportif de Meadowlands.

L'équipe du Québec se bat pour Périgny

L'Ouest attaque et échoue

Le Tour de la semaine du Canada: Hier: Quatrième étape Trois-Rivières-Joliette (100 milles). La plus longue étape du Tour s'est terminée... par un peloton d'une quarantaine de coureurs franchissant le fil d'arrivée en même temps. La première place fut accordée à Brian Keast, de la Colombie-Britannique, qui jouira du bonus de 15 secondes enlevées sur son temps de 4 heures 5 minutes 13 secondes.

L'Ontarien Hugh Walton, 2e, a un bonus de 10 secondes et Dornelas, 3e, de cinq secondes. Les autres restent à 4 heures 5 m. 13 s., ce qui ne change en rien l'avance de 2 minutes 22 secondes de Daniel Périgny sur son plus proche rival au classement général. Aujourd'hui: En après-midi l'étape Joliette-Lachute (58 milles); en soirée une course individuelle de deux milles contre la montre. Le tour se termine samedi après-midi à l'île Ste-Hélène.

par Ronald KING

JOLIETTE — L'étape allait être la plus longue du Tour. 100 milles entre Trois-Rivières et Joliette, en passant par Shawinigan et Grand'Mère, à travers de vicieuses montées et descentes, des orages bruyants et une route malcommode.

Les entraîneurs parlaient de la fatigue de leurs coureurs suite à une étape difficile la veille; les

coureurs avaient les traits étiés et quelques-uns allaient abandonner en cours de route.

Daniel Périgny, le meneur, avait promis une «ride» à ses adversaires. Mais la fatigue semblait l'écraser lui aussi et c'est une course intelligente de prudence qu'il a faite, bien appuyé cette fois par un esprit d'équipe solide dans l'équipe du Québec.

Les gars ont été formidables aujourd'hui, disait Périgny après la course. Il venait de terminer au milieu du peloton et ne perdait rien de son avance au classement général.

Ses coéquipiers ont en effet su contrôler une longue étape qui menaçait de perturber le classement. Serge Proulx par exemple a tenu le peloton en grande vitesse pendant une douzaine de kilomètres pour lui permettre de rattraper une échappée dangereuse dont Périgny ne faisait pas partie. Lorsque Proulx entreprit de trainer le peloton, l'échappée allait perdre une minute et 20 secondes de l'avance de plus de trois minutes qu'elle avait accumulée.

«Même si je me sentais bien, a avoué Périgny, cette échappée m'a inquiété et la fatigue s'est faite plus lourde.»

Ce fut en effet une bizarre de course. Un groupe formé de neuf coureurs tous loin derrière dans le classement général s'est aventuré au début de l'étape et allait prendre une avance considérable sur le peloton. Pendant près d'une heure, les retardataires ne les voyaient plus, tellement ils étaient loin.

«C'est gars-là auront de la difficulté à se lever demain matin», a commenté Pierre Hutsebaut, l'émence grise de l'équipe québécoise. Deux de ses propres sélectionnés, Michaud et Allen, suivaient alors les audacieux échappés, par mesure de prudence.

Qui aurait cru qu'à deux milles de Joliette et du fil d'arrivée, Périgny et le peloton les auraient rejoints. Ils étaient tristes à voir les pauvres Colombiens qui avaient peut-être mis leurs dernières forces dans cette attaque.

Les Québécois avaient bien raison d'être joyeux en suçant leurs oranges d'après-course. A coup d'astuce, de courage et de

travail d'équipe, ils venaient de défendre ce qui les intéresse le plus cette semaine: la victoire de Daniel Périgny.

On a confiance en ses capacités et une victoire lui promettra une place sur l'équipe canadienne qui s'entraîne présentement en Europe.

«Périgny a fait un stage de trois mois en France au début de la saison avec l'équipe Bic, nous racontait Hutsebaut, qui s'intéresse de près à la carrière de Périgny. J'en ai eu des échos, et c'était très encourageant. S'il complétait une année d'entraînement là-bas, il aurait vite des offres pour devenir professionnel. Je suis certain qu'il se défendrait bien sur le circuit européen.»

Mais Périgny a une famille, une blonde, des amis et un pays qu'il aime bien. Une carrière européenne ne l'intéresse pas. Ni même une canadienne.

«Ça fait sept ans que le cyclisme gruge une grande partie de mon temps. Mon échéancier est bien planifié et un jour je dirai bonjour au cyclisme pour de bon. J'ai bien d'autres projets en tête.»

«Pour rassembler les gens»

Les étapes: des fêtes

Joliette-René Lemaire, de l'agence Publi-marketing, a sauté sur l'occasion quand un certain Arthur Pothier lui a parlé de fonds pour organiser un tour cycliste.

Lemaire était détenteur d'un contrat du Comité d'Unité Canadienne et devait mettre sur pied des fêtes pendant la Semaine du Canada.

«J'ai pensé que le sport serait un excellent moyen de rassembler des gens.» Et des médias aussi, puisque le Tour cycliste allait être prestigieux et déterminer des sélections pour les prochains Jeux du Commonwealth.

Le budget du Tour cycliste de six journées sera d'à peu près \$100.000, nous apprend Lemaire. Les sites des départs et arrivées des étapes sont des fêtes en soi.



Jocelyn Lovell! Frank Ludtke lui prédit de l'or par deux fois aux Jeux du Commonwealth (kilomètre et tandem), et fait le même sort à Gordon Singleton... si ce dernier garde la tête froide dans le sprint. Le reste? Une médaille en poursuite par équipe et une autre, si Dame Chance coopère, aux 10 milles.

sible Lovell à la veille des Jeux d'Edmonton.

En poursuite par équipe, deux Canadiens font bande à part, Steven Bauer et Hugh Walton. «J'aime bien votre concitoyen Louis Garneau. Il pourrait être choisi à l'issue de ces Championnats, lui ou Peter Suderman.»

Louis Garneau n'avait rien entendu mais savait déjà tout quand je l'ai rejoint à la bicyclette fixe. «Edmonton, ça se joue ici. Je vise la poursuite par équipe depuis un an déjà. Je sais que j'ai une chance mais je dois impressionner Ludtke. Si je continue à bien faire en poursuite individuelle — tu sais, j'ai le deuxième meilleur temps en qualifications (4.42 secondes derrière Bauer) — je pense bien qu'il m'invitera au camp préparatoire de Pennsylvania.»

Cinq minutes plus tard, Garneau démarrait contre Suderman et le doublait presque avec un chrono de 5:10, 18 centièmes de seconde de mieux qu'en matinée.

«A-t-il fait l'équipe?», ai-je demandé à Ludtke. «Disons, a-t-il répondu avec un sourire qui parlait tout seul, que je suis de plus en plus conscient de sa valeur!»

Championnat canadien de cyclisme sur piste

Une place pour Garneau?

par Gilles BLANCHARD

«C'est trop beau, trop grand. Tout ce qu'il manque pour achever de décourager les jeunes qui viennent goûter de la piste, c'est une équipe de médecins en blanc et un tas de civières au centre piste. Ça complèterait le portrait, ça confirmerait cette impression de sévérité et de danger qu'on ressent en entrant ici.»

L'entraîneur-chef de l'équipe canadienne de cyclisme sur piste, Frank Ludtke, n'est pas emballé outre mesure par le vélodrome ou les fameux programmes de sensibilisation populaire qui conduisent des dizaines de milliers d'écoliers du Québec en pèlerinage d'une journée pendant la saison scolaire.

«Il manque le jeu, explique-t-il. Jusqu'à 12 ans, il faut que le cyclisme soit un jeu, quelque chose qu'on fait pour le plaisir. Une petite soirée, une petite course à un moment donné avec, au bout, des certificats, des boutons, des macarons...»

Frank Ludtke n'est pas amer, juste déçu. Déçu et réaliste à la fois. La situation du cyclisme canadien n'a rien d'emballant. L'entrée était gratuite hier et il se trouvait moins de 75 spectateurs en soirée, moins de spectateurs que d'athlètes, pour participer à rien de moins que les Championnats canadiens et, qui plus est, à l'épreuve ultime de sélection en vue des Jeux du Commonwealth du mois prochain. Or des Québécois étaient en lice, 10 Québécois, dont deux, Louis Garneau et Pierre Leblond, bataillent pour mériter un poste sur l'équipe nationale. Un poste parmi huit puisque le Canada, faute de compétiteurs de grande qualité, se présentera à Edmonton avec sept athlètes de moins que le maximum alloué.

«Quatre pour la poursuite par équipe, Lovell pour le kilomètre, Singleton pour le sprint et une couple pour la poursuite individuelle... Tu sais, amener 15 compétiteurs aux Jeux du Commonwealth, c'est presque l'objectif que nous devrions nous fixer. Avoir tellement de bons spécialistes qu'il ne soit presque plus possible de s'illustrer dans plus d'une épreuve au Canada...»

La courbe de progression du cyclisme canadien est au fait une droite... une droite à l'horizontale. «Oh! nos meilleurs sont un peu meilleurs mais les coureurs de talent sont très peu nombreux, une poignée à travers le Canada, et, dessous, il se trouve un grand vide.»

La première journée des Championnats canadiens aura amplement suffi à prouver les avancées de Ludtke. Pour faire un peu court, oublier les objectifs individuels des athlètes et les chronomètres réjouissants pour eux, un seul véritable fait d'armes a été enregistré.

Il appartient au Torontois Jocelyn Lovell, le meilleur pistard canadien depuis toujours. Jocelyn a mérité un chrono de 1:06.11 au kilomètre, un temps qui lui aurait valu rien de moins qu'une médaille d'argent aux Jeux olympiques de Montréal. De l'argent! Rien que cela!

«Il va bien, m'a souri Ludtke. Il va mieux. Tu sais, on l'a souvent blâmé à tort au cours des années. On lui a imposé toutes sortes d'entraîneurs, toutes sortes de programmes. Ça ne l'aiderait pas à atteindre la maturité que tous espéraient de lui.»

Ludtke n'est pas peu fier des succès de Lovell. Un ancien coureur lui-même, l'entraîneur national a vécu «des deux côtés de la clôture» et Lovell semble vouloir s'épanouir sous sa dictée. A tout événement, le Canada fonde beaucoup d'espoir en l'impré-

Fusion

Québec avait le plus à perdre

QUÉBEC (PC) — Si les Whalers de la Nouvelle-Angleterre, les Nordiques de Québec et les Oilers d'Edmonton ne font pas partie de la ligue Nationale aujourd'hui, c'est surtout à cause de la fermeté des Nordiques.

C'est ce qu'ont indiqué hier les dirigeants des Nordiques, Me Marcel Aubut en tête, au cours d'une conférence de presse tenue à Québec.

Selon Me Aubut, les Nordiques ne pouvaient courir le risque de perdre des athlètes de la trempe de Marc Tardif, Réal Cloutier, Serge Bernier, les frères Bortolotto et quelques autres.

Or, dans la proposition faite par la ligue Nationale, les équipes qui détiennent toujours les droits sur ces joueurs auraient pu les récupérer et les Nordiques s'y objectaient avec énergie.

Les Whalers et les Oilers étaient disposés à accepter un compromis en ce sens, «mais ils n'avaient pratiquement rien à perdre», a expliqué Me Aubut.

«A Edmonton, à part Ron Chipperfield et Dennis Sobchuk, ils ne perdaient rien», a poursuivi Me Aubut. «Nous n'étions pas dans une situation comparable. Ils étaient prêts à aller dans la LNH à n'importe quel prix parce qu'ils ont toutes les installations requises et qu'une enquête leur a prouvé qu'ils pouvaient vendre des billets de saison pour la ligue Nationale. A Québec, les conditions sont différentes; avec un club de dernier rang dans la LNH, les amateurs nous auraient boudés.»

Rappelons qu'il y a un an les Nordiques s'étaient également battus pour le même principe et les gouverneurs de la ligue Nationale avaient rejeté le projet de fusion.

Autre version

Il semble, selon d'autres sources, que ce soit Winnipeg qui a empêché la fusion LNH-AMH cette semaine à Détroit.

Le président des Jets, Michel Gobuty, a révélé hier que la LNH était prête à accepter lundi Québec, Edmonton et la Nouvelle-Angleterre. Ces trois clubs ont décidé de refuser parce que Winnipeg était ignoré dans le projet.

Michel Gobuty, «Winnipeg était le principal sujet d'inquiétude pour la LNH, car le club ne pouvait faire des bénéfices avec son club.»

Gobuty, un des hommes d'affaires qui ont sauvé les Jets de la banqueroute à la mi-saison, a assuré que le club devra faire des profits prochainement, car les propriétaires ne veulent pas perdre de l'argent indéfiniment.

Gobuty est le premier à admettre que le club doit compter sur un aréna de 15.000 sièges pour survivre, même dans l'AMH.

En somme, la LNH ne se fie pas aux promesses du conseil de ville qui assure la construction d'un nouvel aréna depuis quatre ans, sans résultat tangible, même si les Jets alignent un bon club encouragé par les amateurs locaux depuis six ans.

Aussi, Gobuty réclame-t-il des sièges, non pas en vue de rejoindre les rangs de la LNH, mais bien pour demeurer dans l'AMH.

Enfin, Gobuty a déclaré que les derniers pourparlers à Détroit avaient résulté en une plus grande union de l'AMH, «qui est très forte et qui possède un avenir assuré.»

Idi Amin a goûté la victoire argentine

NAIROBI (AFP) — Le maréchal Idi Amin Dada a fait parvenir une invitation à l'équipe argentine, vainqueur de la Coupe du monde de football 1978, pour passer deux semaines de vacances en Ouganda, a annoncé hier le journal gouvernemental: La Voix de l'Ouganda.

Dans un message de félicitations adressé au général Jorge Videla, chef militaire de l'Argentine, après la récente victoire de son pays dans la Coupe du monde, le leader ougandais se réjouit et déclare: «Je voulais vous dire que toute la maîtrise et la technique déployées par votre pays tout au long de la Coupe du monde témoignent du rôle prépondérant joué par les pays du tiers-monde dans le domaine sportif.»

Le président ougandais ajoute: «Ma famille avait été tellement émue par la performance argentine, que mon fils et moi-même avions donné votre pays comme favori. La victoire de l'Argentine a par conséquent été une réelle joie pour nous.»

sports

Les Expos gagnent le Lester B. Pearson

Un match de trop, selon les joueurs

TORONTO 4, EXPOS 5
Lanceur gagnant: Atkinson — Perdant: Murphy.
En évidence: Dawson (trois points produits), Hutton (trois points produits) et Velez (circuit en solo).
Fait saillant: les Expos remportent la coupe Lester B. Pearson.
Assistance: 20,220 spectateurs.

par Pierre LADOUCEUR
Les Expos sont les

champions du baseball professionnel au Canada.

Mais, qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire à tous ces joueurs qui ne sont que de passage au Canada pendant la saison de baseball?

Très peu si l'on se fie à l'attitude des joueurs des Expos dans leur vestiaire après la rencontre. On était heureux d'avoir gagné par souci

professionnel et par fierté de son métier. Mais ce match, pour eux, était vraiment de trop au milieu d'une course au championnat.

De fait, en toute candeur, Dick Williams a admis aux journalistes torontois: «Il s'agissait d'un bon match pour les spectateurs et nous sommes heureux d'avoir gagné, mais cette victoire importait davantage aux gens de Toronto».

D'ailleurs, les dirigeants des Expos voulaient avoir recours à des jeunes lanceurs des ligues mineures pour ce match, comme cela est la coutume aux États-Unis lorsque les Mets affrontent les Yankees ou encore les Cubs contre les White Sox.

Mais les dirigeants des Blue Jays ont tout simplement répondu qu'ils emploieraient un

partant régulier, Balor Moore, pour cette rencontre. Les Expos, même s'ils doivent disputer 13 matches au cours des 10 prochains jours, étaient donc dans l'obligation d'envoyer des lanceurs réguliers au monticule.

«J'ai été très satisfait du travail de Rudy May et Wayne Twitchell lors des quatre premières manches. Ils m'ont suffisamment impressionné pour mériter un départ dans les jours à venir. Je vais utiliser l'un d'eux lors du programme double de dimanche après-midi contre les Cards de St. Louis. L'autre lancera mardi soir lors du programme double à Pittsburgh», a expliqué Williams.

Après le départ de May et Twitchell, Williams a eu recours à Stan Bahnsen qui effectuait alors un retour à la compétition active. Il a été victime du circuit d'Otto Velez pour ensuite retirer les Jays sans problème.

«Bahnsen y est allé d'un tir sans conviction contre Velez qui en a profité pour cogner ce circuit. Par la suite, les lanceurs de Bahnsen étaient plus solides. Nous devrons toutefois attendre encore un peu avant de savoir si Bahnsen peut lancer dans les matches réguliers. Si son bras est encore fort demain, il pourra sûrement nous aider dans les jours à venir», a noté Williams.

D'autant plus que l'inspecteur-chef des Expos est déçu de la tenue du jeune lanceur canadien Bill Atkinson. Ce dernier a récolté la victoire dans le match d'hier et il a brillé en attaque en amorçant avec succès la dixième manche. Mais son travail au monticule laissait à désirer.

«Il avait à protéger

une avance de trois points à partir de la septième manche. Il s'est lui-même placé dans une situation difficile en accordant deux buts sur balles en septième. Il devra améliorer son travail», a noté Williams.

Puis, après cette septième manche houleuse, Atkinson s'en est tiré au cours des trois manches suivantes même si les Jays ont cogné la balle avec autorité contre lui.

Son seul réconfort aura été ce simple succès en début de dixième. Atkinson devait ensuite marquer le point de la victoire sur le risque tout de Sam Mejias. Sur ce jeu, Atkinson s'est luxé un muscle en glissant au marbre.

«Apparemment ce genre de blessure est douloureuse seulement lorsque l'athlète rit, a souligné en souriant Williams. Dans le cas d'Atkinson, il n'y a aucun danger puisqu'il a très peu d'occasions de rire par les temps qui courent.

POUSSIÈRES DE LOSANGE.... au cours de leur histoire les Expos en étaient à leur dixième confrontation avec les Blue Jays et ils ont gagné six de ces rencontres... et six de ces matches se sont soldés par la marge d'un seul point... Balor Moore a retrouvé le sourire dans l'uniforme des Blue Jays, lui qui avait été obligé de retourner aux lignes mineures après son départ de Montréal...

Les Expos recevront maintenant la visite des Cards de St. Louis... les lanceurs probables pour cette série seront: Bob Forsch (8-6) contre Ross Grimsley (11-4), ce soir; John Denny (6-6) contre Steve Rogers (9-7), demain après-midi; Pete Vukovich (5-5) et John Urrea (2-8) contre Woodie Fryman (3-5) et Rudy May (6-8) ou Wayne Twitchell (3-6), dimanche après-midi...

Les pee-wee au parc Lafontaine
«Lets go Alain!»

Compétition: le plus grand tournoi de baseball pee-wee au monde, sur quatre terrains, au parc Lafontaine.
Originalité: la foule des quelques dizaines de spectateurs était composée à moitié de parents, à moitié de personnes seules, entre deux âges, venues là plutôt que sur leurs habituels bancs du parc.
Esquisse: un millier de jeunes prendront part à ce tournoi, soit 88 équipes, et les finales auront lieu le 8 juillet. L'ouverture officielle se fait ce soir... bien que les champions de la classe «A» de l'an dernier, les Mets de Longueuil, aient déjà subi l'élimination, hier soir.

par François BÉLIVEAU

Un jeune vieillard au nez rouge, enthousiaste, mêlait sa grosse voix au caquetage de la foule.

«Moi, j'encourage les p'tits gars de Longueuil. Je ne les connais pas, mais Jean Béliveau, vous savez le joueur-étoile du Canadien, il vient de Longueuil lui aussi.

«Envoyez, lâchez pas Alain... Ha, c'est pas grave, attends-là. Mets ton œil dessus... prends ton temps!»

Notre homme sait que le batteur se nomme Alain parce que la grappe de parents, derrière, crie «Lets go Alain, juge-la... good eye, good eye... ouaille ouaille ouaille Alain...»

Abrité moralement par ces encouragements du bon bord, notre homme sort son flacon, dévisse le bouchon et tonne: «Lâchez la venir, attends-la, come on...»

Puis: «Envoyez-moi ça aux lumières là-bas, là... Claque ça, Yves. Le lanceur est pourri...»

Ces affirmations gratuites n'empêchent pas le lanceur Stéphane Martineau, des Roadrunners de Ste-Claire, d'écarter le danger en quatrième manche, conservant la fragile avance de 5-4 de son équipe contre les champions de la catégorie «A» de l'an dernier, les Mets de Longueuil.

Comme dans un poulailler, les piailleries recommencent dans les gradins alors que le lanceur Alain Surprenant s'élance au monticule. «Passe le dans mitte Alain, un deux trois, t'es capable!» clame mon voisin. Et se tournant vers moi, il ajoute:

«Y faut pas que je crie trop fort par rapport à ma blessure. Je me suis fait opérer pour la plus grosse hernie... Ça fait cinq ans que le docteur me suit...»

Un peu gêné, il ajoute: «C'est pour ça que j'ai pas travaillé. Mais j'ai assez payé d'impôts et de taxes du temps que j'étais dans la démolition... que je peux avoir mon bien-être social sans avoir honte.»

Aucun point, les Mets reviennent au bâton.

Derrière nous, une grosse madame à la voix perçante se fait entendre: «Les p'tits gars, c'est la grosse manche, faut frapper, pi claquez-là... Juge-la Michel, lâchez pas!»

«Moi, explique mon jeune vieillard, je reste tout près et j'aime ça venir voir ces p'tits jeunes. Ils sont drôles... Hé, y était pas out... y était safe... Bhaa... c'est ben essayé pareil Michel, ben essayé...»

La rumeur nous apprend que le frappeur suivant se nomme «Frenchie».

«Envoyez Frenchie, jusqu'aux lumières! Baissant la voix, il ajoute: «C'est cher hein, aujourd'hui!»

«A l'épicerie, ça m'a coûté \$22 pour un seul sac de manger à midi. J'ai pas acheté de légumes, ils sont trop chers. Je vais aller en chercher au marché...»

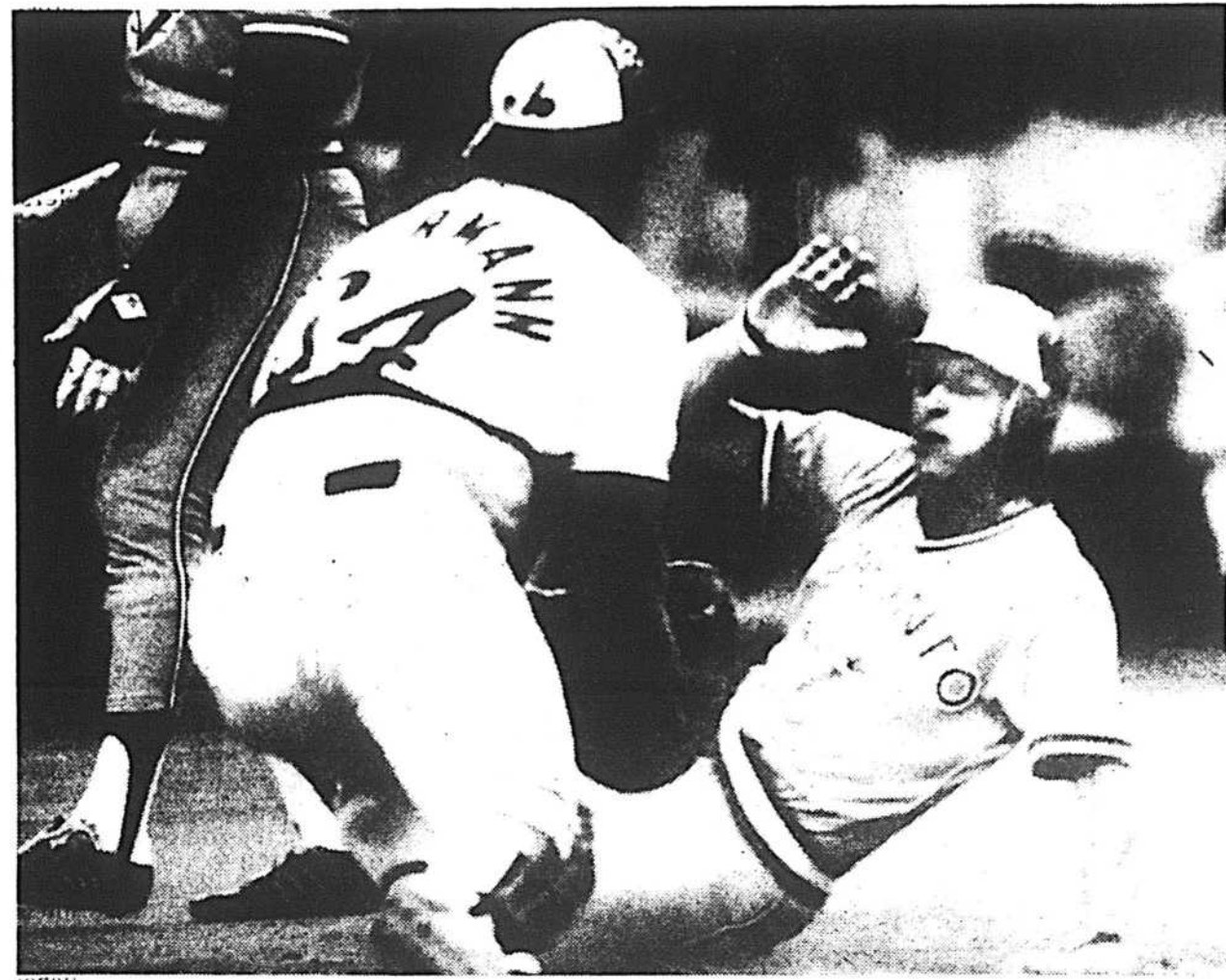
«Hon... ils ont perdu. Pauvres p'tits. Ils ont d'lair ben malheureux.»

En effet, le Ste-Claire venait de tenir le coup contre les anciens champions. Mais comme des «pros», les jeunes joueurs des Mets retenaient leurs larmes et ramassaient leurs affaires.

Stéphane Martineau, le lanceur gagnant, recevait modestement les félicitations. «Je ne suis pas seul, disait-il, les autres ont bien joué aussi...»

—Combien avez-vous de lanceurs sur votre équipe?

—Nous sommes 14 joueurs, donc 14 lanceurs...



Bob Bailor a tenté de croiser le marbre à la suite du simple de Roy Howell, mais il échoua par plusieurs pieds. Les Expos ont battu les Blue Jays de Toronto 5-4 pour remporter la coupe Lester B. Pearson.

Wimbledon attire de plus en plus de spectateurs

La pluie en déçoit 27,000

LONDRES (PC) — Les milliers d'amateurs de tennis venus assister à la quatrième journée du tournoi de Wimbledon ont été déçus: la pluie a contraint les organisateurs à remettre à aujourd'hui tous les matches au programme de la journée.

Malgré cela, 27,554 «mordus» ont patienté pendant des heures, dans l'espoir d'une éclaircie qui n'est jamais venue.

Au programme de la journée figuraient, en effet, plusieurs matches vedettes, dont notamment une rencontre entre l'Argentin Guillermo Vilas et le Hollandais Tom Okker sur le court central.

Chez les dames, la

Britannique Virginia Wade, qui défend son titre, devait être opposée à l'Australienne Lesley Bowrey.

Richard Holt, un membre du comité des championnats de Wimbledon, a dit que les organisateurs allaient tout faire pour améliorer les conditions d'accès aux spectateurs.

L'enthousiasme est si grand cette année que déjà 101,789 spectateurs ont assisté aux rencontres des trois premiers jours.

A midi, malgré la pluie qui devait forcer les organisateurs à annuler les rencontres de la quatrième journée, 27,000 personnes avaient déjà pénétré dans l'enceinte de Wimbledon et

des milliers d'autres attendaient à l'extérieur.

L'an prochain, les

organisateurs espèrent pouvoir ajouter 2,000 sièges autour du court central.

MONTREMBLANT
LUXUEUSES MAISONS NEUVES HABITABLES À L'ANNÉE 1 OU 2 ETAGES
SERVICES MUNICIPAUX
A VENDRE OU A LOUER À L'ANNÉE
RESIDENCE FAMILIALE OU MAISON DE RECEPTION POUR COMPAGNIES
LES MAISONS SPATHODIA 3333, CH. QUEEN MARY
731-6446

REDUCTEUR DE VITESSE
GENERAL
Bearing Service
937-7423
1328, avenue
rue Notre-Dame
2008, rue Hochelaga
9200, boul. Saint-Michel
805 Sainte-Foy (Longueuil)

Rockingham
Faites-nous connaître votre chronométrage!
Au cas où vous devineriez correctement le chronométrage de la course The Rockingham Marathon Cup (course sur 2 1/2 milles) qui aura lieu la journée inaugurale du mercredi 5 juillet, vous pourriez GAGNER UNE LOGE AUX TRIBUNES POUR SIX PERSONNES AINSI QUE SIX LAISSE-PASSER, LE TOUT GRATUITEMENT OFFERT POUR LA SAISON HIPPIQUE.
Complétez simplement la formule, découpez l'annonce complète et postez-la immédiatement. Les envois de participation doivent porter le cachet postal apposé avant minuit le 3 juillet 1978. Adressez vos envois à: ROCKINGHAM PARK Dept. MP SALEM NH U.S.A. 03079
Mon chronométrage est le suivant:
(A titre indicatif: le record mondial et américain établi en 1948 à Pimlico pour cette course de parcours en plat fut de 4:14.3 (4 minutes, 14 1/2 secondes).
Nom _____
Rue _____
Ville _____ Prov. _____ Code _____
Téléphone _____
Ces intéressantes épreuves ne sont qu'à 244 milles de chez vous! Empruntez la Route prov. 10 E jusqu'à la Route 35 qui aux E.U. devient la Route 133. Puis la Route 89 S vers la Route 93 S jusqu'à Rockingham Park à Salem, New Hampshire.
En cas de réponses similaires fournies par plusieurs participants, on procédera à un tirage pour déterminer la personne gagnante que nous informerons par courrier ou au téléphone.

CHALLENGER Labatt
CHAMPIONNAT DE "FUNNY CARS"
NAPIERVILLE INTERNATIONAL SPEEDWAY
LE DIMANCHE 2 JUILLET
QUALIFICATION: 10 HEURES COMPÉTITION: 14 HEURES
NAPIERVILLE INTERNATIONAL: ROUTE 15, SORTIE 13
VENEZ VOIR DES AS AU VOLANT DE LEUR BOLIDE:
Tom Prock "Detroit Tiger" Ed McCulloch "American Home Shield"
Tommy Ivo "T.V. Tom" Billy Meyer "Motivation"
Gary Burgin "Orange Barron" Al Segrini "Custom Auto Body"
50 une fameuse de bonne bière

Ziebart
le symbole de la protection positive.
Votre voiture neuve doit être protégée contre la rouille. C'est bien évident. Si si vous considérez la somme que vous avez investie dans cette voiture, vous ne pouvez vous contenter d'un deuxième choix. Certains vous disent qu'ils vous feront le travail à meilleur prix et d'autres qu'ils vous le feront plus vite. Mais votre concessionnaire Ziebart vous fera le travail comme il faut... du premier coup. C'est un expert dans la protection contre la rouille. Il est fier de son métier et sait qu'il doit faire du beau travail pour que votre voiture soit vraiment protégée contre la rouille. Votre concessionnaire Ziebart s'efforcera de vous offrir la meilleure protection contre la rouille. C'est un expert dans la protection contre la rouille. Il est fier de son métier et sait qu'il doit faire du beau travail pour que votre voiture soit vraiment protégée contre la rouille. Votre concessionnaire Ziebart s'efforcera de vous offrir la meilleure protection contre la rouille. C'est un expert dans la protection contre la rouille. Il est fier de son métier et sait qu'il doit faire du beau travail pour que votre voiture soit vraiment protégée contre la rouille. Votre concessionnaire Ziebart s'efforcera de vous offrir la meilleure protection contre la rouille.
C'EST NOUS, OU LA ROUILLE.
Ziebart Antirouille auto-camion
CENTRE-VILLE 9187, boul. Saint-Laurent, Montréal 388-9256
EST 8485, rue le Creusot, Montréal 522-3141
RIVE SUD 555, boul. Guimond, Longueuil 679-2776

Une mine d'or!
Les aubaines des PETITES ANNONCES 285-7111

résultats SPORTIFS

baseball

LIGUE NATIONALE

LIGUE AMERICAINE

CLASSEMENT

SECTION EST				SECTION OUEST			
g	p	moy.	diff.	g	p	moy.	diff.
Philadelphie	38	40	559	Boston	52	22	703
Chicago	37	33	529	Milwaukee	43	31	521
Expos	37	37	500	New York	42	32	568
Pittsburgh	34	37	479	Baltimore	40	35	533
New York	32	44	421	Détroit	36	37	493
St-Louis	29	47	382	Cleveland	34	39	466
				Toronto	26	47	356

SECTION OUEST				SECTION OUEST			
g	p	moy.	diff.	g	p	moy.	diff.
San Francisco	47	27	635	Texas	39	34	534
San Francisco	44	30	595	San Francisco	39	34	534
Los Angeles	41	32	582	Cleveland	39	36	520
San Diego	36	39	480	Oakland	37	38	459
Houston	32	38	457	Chicago	34	40	433
Atlanta	29	42	408	Minnesota	30	41	423
				Seattle	27	50	351

AUJOURD'HUI				AUJOURD'HUI			
Lanceurs probables				Lanceurs probables			
Philadelphie à Chicago (2)	1:00 p.m.			Boston à Baltimore	7:30 p.m.		
San Francisco à Cincinnati (2)	1:00 p.m.			Texas à Cleveland	7:30 p.m.		
San Francisco à Cincinnati (2)	1:00 p.m.			San Francisco à Cleveland	7:30 p.m.		
San Francisco à Cincinnati (2)	1:00 p.m.			San Francisco à Cleveland	7:30 p.m.		

LES MENEURS

Matchs d'hier non-compris			
LES FRAPPEURS (minimum de 175 apparitions)			
Philadelphie	63	259	35 86 332
Chicago	55	201	32 65 323
Expos	66	250	38 90 321
Pittsburgh	66	219	30 70 321
New York	64	196	37 62 313
St-Louis	74	299	45 93 311
Baltimore	69	274	42 85 310
Cleveland	63	232	48 72 310
San Francisco	73	256	39 306
Los Angeles	66	259	24 73 309
San Diego	71	236	37 305

LIGUE AMERICAINE			
MJ	AB	P	CS Moy.
Cleveland	63	259	35 86 332
San Francisco	66	250	38 90 321
Baltimore	66	219	30 70 321
New York	64	196	37 62 313
St-Louis	74	299	45 93 311
Baltimore	69	274	42 85 310
Cleveland	63	232	48 72 310
San Francisco	73	256	39 306
Los Angeles	66	259	24 73 309
San Diego	71	236	37 305

LIGUE NATIONALE			
MJ	AB	P	CS Moy.
Cleveland	63	259	35 86 332
San Francisco	66	250	38 90 321
Baltimore	66	219	30 70 321
New York	64	196	37 62 313
St-Louis	74	299	45 93 311
Baltimore	69	274	42 85 310
Cleveland	63	232	48 72 310
San Francisco	73	256	39 306
Los Angeles	66	259	24 73 309
San Diego	71	236	37 305

LIGUE AMERICAINE			
MJ	AB	P	CS Moy.
Cleveland	63	259	35 86 332
San Francisco	66	250	38 90 321
Baltimore	66	219	30 70 321
New York	64	196	37 62 313
St-Louis	74	299	45 93 311
Baltimore	69	274	42 85 310
Cleveland	63	232	48 72 310
San Francisco	73	256	39 306
Los Angeles	66	259	24 73 309
San Diego	71	236	37 305

LIGUE NATIONALE			
MJ	AB	P	CS Moy.
Cleveland	63	259	35 86 332
San Francisco	66	250	38 90 321
Baltimore	66	219	30 70 321
New York	64	196	37 62 313
St-Louis	74	299	45 93 311
Baltimore	69	274	42 85 310
Cleveland	63	232	48 72 310
San Francisco	73	256	39 306
Los Angeles	66	259	24 73 309
San Diego	71	236	37 305

LIGUE AMERICAINE			
MJ	AB	P	CS Moy.
Cleveland	63	259	35 86 332
San Francisco	66	250	38 90 321
Baltimore	66	219	30 70 321
New York	64	196	37 62 313
St-Louis	74	299	45 93 311
Baltimore	69	274	42 85 310
Cleveland	63	232	48 72 310
San Francisco	73	256	39 306
Los Angeles	66	259	24 73 309
San Diego	71	236	37 305

LIGUE NATIONALE			
MJ	AB	P	CS Moy.
Cleveland	63	259	35 86 332
San Francisco	66	250	38 90 321
Baltimore	66	219	30 70 321
New York	64	196	37 62 313
St-Louis	74	299	45 93 311
Baltimore	69	274	42 85 310
Cleveland	63	232	48 72 310
San Francisco	73	256	39 306
Los Angeles	66	259	24 73 309
San Diego	71	236	37 305

LIGUE AMERICAINE			
MJ	AB	P	CS Moy.
Cleveland	63	259	35 86 332
San Francisco	66	250	38 90 321
Baltimore	66	219	30 70 321
New York	64	196	37 62 313
St-Louis	74	299	45 93 311
Baltimore	69	274	42 85 310
Cleveland	63	232	48 72 310
San Francisco	73	256	39 306
Los Angeles	66	259	24 73 309
San Diego	71	236	37 305

LIGUE NATIONALE			
MJ	AB	P	CS Moy.
Cleveland	63	259	35 86 332
San Francisco	66	250	38 90 321
Baltimore	66	219	30 70 321
New York	64	196	37 62 313
St-Louis	74	299	45 93 311
Baltimore	69	274	42 85 310
Cleveland	63	232	48 72 310
San Francisco	73	256	39 306
Los Angeles	66	259	24 73 309
San Diego	71	236	37 305

LIGUE AMERICAINE			
MJ	AB	P	CS Moy.
Cleveland	63	259	35 86 332
San Francisco	66	250	38 90 321
Baltimore	66	219	30 70 321
New York	64	196	37 62 313
St-Louis	74	299	45 93 311
Baltimore	69	274	42 85 310
Cleveland	63	232	48 72 310
San Francisco	73	256	39 306
Los Angeles	66	259	24 73 309
San Diego	71	236	37 305

LIGUE NATIONALE			
MJ	AB	P	CS Moy.
Cleveland	63	259	35 86 332
San Francisco	66	250	38 90 321
Baltimore	66	219	30 70 321
New York	64	196	37 62 313
St-Louis	74	299	45 93 311
Baltimore	69	274	42 85 310
Cleveland	63	232	48 72 310
San Francisco	73	256	39 306
Los Angeles	66	259	24 73 309
San Diego	71	236	37 305

LIGUE AMERICAINE			
MJ	AB	P	CS Moy.
Cleveland	63	259	35 86 332
San Francisco	66	250	38 90 321
Baltimore	66	219	30 70 321
New York	64	196	37 62 313
St-Louis	74	299	45 93 311
Baltimore	69	274	42 85 310
Cleveland	63	232	48 72 310
San Francisco	73	256	39 306
Los Angeles	66	259	24 73 309
San Diego	71	236	37 305

LIGUE NATIONALE			
MJ	AB	P	CS Moy.
Cleveland	63	259	35 86 332
San Francisco	66	250	38 90 321
Baltimore	66	219	30 70 321
New York	64	196	37 62 313
St-Louis	74	299	45 93 311
Baltimore	69	274	42 85 310
Cleveland	63	232	48 72 310
San Francisco	73	256	39 306
Los Angeles	66	259	24 73 309
San Diego	71	236	37 305

LIGUE AMERICAINE			
MJ	AB	P	CS Moy.
Cleveland	63	259	35 86 332
San Francisco	66	250	38 90 321
Baltimore	66	219	30 70 321
New York	64	196	37 62 313
St-Louis	74	299	45 93 311
Baltimore	69	274	42 85 310
Cleveland	63	232	48 72 310
San Francisco	73	256	39 306
Los Angeles	66	259	24 73 309
San Diego	71	236	37 305

LIGUE NATIONALE			
MJ	AB	P	CS Moy.
Cleveland	63	259	35 86 332
San Francisco	66	250	38 90 321
Baltimore	66	219	30 70 321
New York	64	196	37 62 313
St-Louis	74	299	45 93 311
Baltimore	69	274	42 85 310
Cleveland	63	232	48 72 310
San Francisco	73	256	39 306
Los Angeles	66	259	24 73 309
San Diego	71	236	37 305

LIGUE AMERICAINE			
MJ	AB	P	CS Moy.
Cleveland	63	259	35 86 332
San Francisco	66	250	38 90 321
Baltimore	66	219	30 70 321
New York	64	196	37 62 313
St-Louis	74	299	45 93 311
Baltimore	69	274	42 85 310
Cleveland	63	232	48 72 310
San Francisco	73	256	39 306
Los Angeles	66	259	24 73 309
San Diego	71	236	37 305

LIGUE NATIONALE			
MJ	AB	P	CS Moy.
Cleveland	63	259	35 86 332
San Francisco	66	250	38 90 321
Baltimore	66	219	30 70 321
New York	64	196	37 62 313
St-Louis	74	299	45 93 311
Baltimore	69	274	42 85 310
Cleveland	63	232	48 72 310
San Francisco	73	256	39 306
Los Angeles	66	259	24 73 309
San Diego	71	236	37 305

LIGUE AMERICAINE			
MJ	AB	P	CS Moy.
Cleveland	63	259	35 86 332
San Francisco	66	250	38 90 321
Baltimore	66	219	30 70 321
New York	64	196	37 62 313
St-Louis	74	299	45 93 311
Baltimore	69	274	42 85 310
Cleveland	63	232	48 72 310
San Francisco	73	256	39 306
Los Angeles	66	259	24 73 309
San Diego	71	236	37 305

LIGUE NATIONALE			
MJ	AB	P	CS Moy.
Cleveland	63	259	35 86 332
San Francisco	66	250	38 90 321
Baltimore	66	219	30 70 321
New York	64	196	37 62 313
St-Louis	74	299	45 93 311
Baltimore	69	274	42 85 310
Cleveland	63	232	48 72 310
San Francisco	73	256	39 306
Los Angeles	66	259	24 73 309
San Diego	71	236	37 305

4-PASCAL BOY	20.90	8.00	11.00
5-TROUBLE DUM		8.00	4.10
8-SHADYDALE TOP LINE			4.80

Chasse et pêche

AVEC HENRI POUPART

Pêchez en vous servant de vieux trucs

Il arrive parfois à la chasse et à la pêche, mais surtout à la pêche, de connaître une ou plusieurs techniques précises mais que, pour une raison ou une autre, on oublie systématiquement d'utiliser non pas que ce soit des façons de pêcher non productives au contraire tout simplement parce que l'on oublie de les utiliser.

C'est ainsi qu'au cours des derniers jours, j'ai renoué connaissance avec deux vieilles méthodes de pêche, l'une pour la pêche à la truite mouchetée et l'autre pour la pêche à l'achigan. Etant donné que ce ne sont pas des trucs courants, j'ai pensé vous en parler. Il y en a qui utilise probablement cette façon de pêcher occasionnellement mais je suis certain qu'il y en a qui apprendront quelque chose.

Pour la truite

J'étais donc dans le ZEC LAVIGNE au cours de cette journée de pêche et je n'avais obtenu que de très faibles résultats. Pourtant j'avais essayé toutes sortes de types de pêche: à la mouche, à la traine, en surface et en profondeur, au lancer léger, etc., mais tout indiquait qu'il n'y avait rien à faire. J'étais ancré près des rives du lac et je décidais de griller une cigarette. Pendant ce temps mon leurre reposait au fond de l'eau (une Sutton) j'y avais enlevé le trépied car je déteste pêcher avec ce genre d'hameçon du au fait qu'il blesse trop le poisson et qu'il est impossible de remettre à l'eau. J'avais remplacé ce dernier par un hameçon simple fixé sur environ 12 à 15 pouces de monofilament. A l'hameçon, j'avais fixé un ver de terre...

J'examinais la surface de l'eau, histoire de voir quel genre d'insecte s'y baladait et ne portais guère attention à la canne qui était en balant sur le côté de l'embarcation. Le bateau dérivait lentement en rond au gré du léger vent qui soufflait de temps à autre, il était retenu à un bout par l'ancre. J'avais presque terminé ma cigarette quand tout à coup la canne se plia, piqua vers la surface de l'eau et faillit se retrouver au fond du lac. Je me précipitai sur l'engin, ferai d'un coup sec et après quelques minutes la plus belle truite que je n'avais jamais vue dans ce lac toucha le fond de l'épuisette. Les truites de ce lac font généralement 1/2 livre à 1 livre,

cette dernière dépassait facilement deux livres. Je n'en revenais pas... j'étais vraiment surpris car je pêche ce lac depuis un certain nombre d'années et c'était la première fois que je voyais un spécimen de cette taille.

Je m'arrêtai donc à réfléchir et à re-examiner les lieux. Cette truite avait saisi l'appât à peu près à 40 pieds de profondeur. D'après la distance de mon lancer et le temps que j'avais laissé celui-ci là c'était à peu près la profondeur à laquelle mon leurre devait être quand cette truite s'en est emparé. Je décrochai donc le leurre que j'avais sur la ligne (la Sutton) je fixai à la corde un tout petit hameçon numéro 4, j'y fixai un lombric (ver de terre) de gros respectable et à environ 24 pouces de l'hameçon j'attachai à la ficelle un tout petit plomb. Cette opération terminée, je lançai le tout le plus au large possible et j'attendis au moins cinq bonnes minutes avant de commencer à récupérer. L'idée était de faire frotter le plomb au fond de l'eau tandis que le ver de terre rasait à trois ou quatre pouces les différents obstacles du fond. Au premier lancer, rien et au deuxième la même chose mais au troisième, je réussis à ferrer à nouveau un des «pépères» de la région qui faisait un peu moins de deux livres mais pas très loin.

Encouragé par cette tentative, je me suis attardé longtemps après le coucher du soleil avec le résultat que de retour au chalet, j'avais en ma possession une bonne douzaine de truites respectables en plus des deux très grosses du début. La truite se trouvait donc en profondeur d'une part et en plus elle n'était pas très affamée, c'était le moment de lui présenter un appât de la façon la plus naturelle possible. C'est ce que j'ai fait et cela a marché, c'est une technique simple mais que l'on a tendance à oublier trop souvent.

L'achigan

Quelques jours plus tard, je me retrouvais à la pêche à l'achigan. J'avais réussi quelques achigans au cours du voyage mais rien qui vaille la peine d'écrire une longue chronique. Le dernier matin à bord de mon canot, que je pouvais dans les joncs, je me dirigeai vers une baie remplie de nénuphars où j'avais déjà obtenu de

bons résultats. Malheureusement, j'avais oublié ma canne à mouche dans la voiture. Rendu sur place, je commençai à lancer à droite et à gauche quelques leurres que j'avais choisis au préalable. Quelques petites achigans s'y laisserent prendre mais j'étais toujours à la recherche des grosses pièces. Soudain, j'entendis derrière moi un «splash» intéressant qui laissait supposer qu'il y avait là un gros poisson. Malheureusement, l'endroit était quasi inaccessible. Avec une canne à mouche, j'y serais arrivé assez facilement mais avec un lancer léger, c'était une autre affaire.

Après plusieurs tentatives pour atteindre la cible j'abandonnai car j'étais constamment accroché dans les herbages. J'examinais donc la situation quand tout à coup j'eus une idée... non pas lumineuse car c'est un vieux truc mais il s'agit d'y penser. J'accrochai au bout de la ficelle une mouche une «Muddler Minnow» et à environ trois pieds plus haut un petit flotteur transparent que l'on peut remplir d'eau à volonté afin de lui donner du poids. Avec cette attirail j'avais deux avantages: 1 - obtenir de la précision sur mes lancers; 2 - un flotteur quasi-invisible; 3 - ma mouche avait l'air naturelle.

Là où j'avais entendu sauter c'était un petit rond d'environ 10 pieds de diamètre entouré d'une végétation dense. Je réussis à atteindre le fond du cercle et lentement commençai à récupérer de la ligne. De l'endroit où j'étais placé je pouvais voir le fond de l'eau. Je vis une ombre se déplacer du fond et venir sur ma mouche mais au dernier instant elle fit marche arrière. Je récupérai ma mouche et attendis pendant trois ou quatre minutes avant de faire un deuxième lancer. Même manège, je lançai au fond du cercle et attendis que l'eau redevenne calme avant de retirer. Je voyais ma mouche au milieu de l'étang quand tout à coup le spectaculaire bond hors de l'eau se produisit. C'était un spécimen de belle taille, environ quatre livres et pendant plusieurs minutes, il me livra un combat digne des représentants de sa famille. Encore une fois, un vieux truc qu'utilisait probablement mon grand-père venait de faire ses preuves.



—Hé, que dites-vous de cette pêche... pas si mal!

résultats SPORTIFS

LIGUE CANADIENNE

TORONTO 16 HAMILTON 11

Premier quart

TORONTO Simple de Suter (48 verges) 10-02

TORONTO Touché de Smith (passe de 17 verges de Ealey) 0-18

TORONTO Touché de Smith (passe de 15 verges de Shuman) 0-18

TORONTO Transformation de Jambrosic 8-27

HAMILTON Simple de Clark (55 verges) 14-24

TORONTO Touché de Smith (passe de 17 verges de Ealey) 0-18

TORONTO Touché de Smith (passe de 15 verges de Shuman) 0-18

TORONTO Transformation de Jambrosic 8-27

HAMILTON Simple de Clark (55 verges) 14-24

TORONTO Touché de Smith (passe de 17 verges de Ealey) 0-18

TORONTO Touché de Smith (passe de 15 verges de Shuman) 0-18

TORONTO Transformation de Jambrosic 8-27

HAMILTON Simple de Clark (55 verges) 14-24

TORONTO Touché de Smith (passe de 17 verges de Ealey) 0-18

TORONTO Touché de Smith (passe de 15 verges de Shuman) 0-18

TORONTO Transformation de Jambrosic 8-27

HAMILTON Simple de Clark (55 verges) 14-24

TORONTO Touché de Smith (passe de 17 verges de Ealey) 0-18

TORONTO Touché de Smith (passe de 15 verges de Shuman) 0-18

TORONTO Transformation de Jambrosic 8-27

HAMILTON Simple de Clark (55 verges) 14-24

TORONTO Touché de Smith (passe de 17 verges de Ealey) 0-18

TORONTO Touché de Smith (passe de 15 verges de Shuman) 0-18

TORONTO Transformation de Jambrosic 8-27

HAMILTON Simple de Clark (55 verges) 14-24

TORONTO Touché de Smith (passe de 17 verges de Ealey) 0-18

TORONTO Touché de Smith (passe de 15 verges de Shuman) 0-18

TORONTO Transformation de Jambrosic 8-27

HAMILTON Simple de Clark (55 verges) 14-24

TORONTO Touché de Smith (passe de 17 verges de Ealey) 0-18

TORONTO Touché de Smith (passe de 15 verges de Shuman) 0-18

TORONTO Transformation de Jambrosic 8-27

HAMILTON Simple de Clark (55 verges) 14-24

TORONTO Touché de Smith (passe de 17 verges de Ealey) 0-18

TORONTO Touché de Smith (passe de 15 verges de Shuman) 0-18

TORONTO Transformation de Jambrosic 8-27

HAMILTON Simple de Clark (55 verges) 14-24

TORONTO Touché de Smith (passe de 17 verges de Ealey) 0-18

TORONTO Touché de Smith (passe de 15 verges de Shuman) 0-18

TORONTO Transformation de Jambrosic 8-27

cyclisme

TOUR DU ST-LEAURENT

Classement individuel

1 Brian Keast, C.B. 1 4:04.58

2 Hugh Walton, Ontario 1 4:05.03

3 André Michaud, Québec 1 4:05.08

4 Doug Corner, Ontario 2 4:05.13

5 Paul Tottamanti, C.B. 1 M.T.

6 Joseph Smith, C.B. 1 M.T.

7 Hank Koning, Alberta, M.T.

8 Daniel Monat, Québec 2, M.T.

9 William Tait, Québec 2, M.T.

10 Gennaro Gallo, Saskatchewan, M.T.

11 Fred Campbell, Ontario 2, M.T.

12 John Warrick, C.B. 1, M.T.

13 Gerard Walsh, Atlantique, M.T.

14 Leigh Carson, Atlantique, M.T.

15 Eric Van Den Eynde, Québec 1 M.T.

Classement général

1 Daniel Penigry, Québec 1 12:59.52

2 Fred Campbell, Ontario 2 13:02.14

3 Daniel Monat, Québec 2 13:02.54

4 Joseph Smith, C.B. 1 13:05.64

5 Hugh Walton, Ontario 1 13:04.21

6 Steve Allen, Québec 2 13:04.36

7 Brian Keast, C.B. 1 13:04.38

8 Robert Bernier, Manitoba 13:05.04

9 Doug Corner, Ontario 2 13:05.21

10 Pierre Gagnon, Québec 1 13:06.08

11 John Craig, Ontario 2 13:06.35

12 Serge Proulx, Québec 1 13:06.38

13 Gennaro Gallo, Saskatchewan, 13:06.45

14 Eric Van Den Eynde, Québec 1 13:06.50

15 André Gervais, Manitoba 13:06.56

TOUR DE FRANCE

Voici le classement du prologue du 65e Tour de France disputé contre la montre, individuel (5 km. 200), sur le circuit de Grandnoir (Hollande).

1 Jan Raas (Hol.-Raleigh) 6:38.94

2 Gerrie Knetemank (Hol.-Raleigh) 6:40.58

3 Joop Zoetemelk (Hol.-Mercier) 6:42.25

4 Henrie Kuiper (Hol.-Raleigh) 6:48.25

5 Joseph Bruyere (Bel.-Cet A) 6:42.25

6 Yves Hezard (Fra-Peugeot) 6:54.52

7 Freddy Maertens (Bel.-Flandria) 6:56.41

8 Daniel Gissier (Sui-Lejeune) 6:57.28

9 Bernard Hinault (Fra-Gitane) 6:57.65

10 Klaus Peter Thaler (RFA-Raleigh) 6:58.11

11 Lutz Heider (Bel.-Raleigh) 6:59.76

12 Torres (Esp.-Teka) 6:59.90

13 Wescmael (Bel.-Raleigh) 7:01.32

14 Karstens (Hol.-Raleigh) 7:01.50

15 Planckaert (Bel.-Cet A) 7:02.28

16 Musiel (Fra-Flandria) 7:02.87

17 Laurent (Fra-Peugeot) 7:05.18

18 Thevenet (Fra-Peugeot) 7:06.92

19 Teirlinck (Bel-Gitane) 7:07.69

20 Pescheux (Fra-Job) 7:08.31

21 Vlaenderbo (Esp.-Teka) 7:08.49

22 Le Lay (Fra-Fiat) 7:09.92

23 Van Impe (Bel-Cet A) 7:10.37

24 Nilsson (Sue-Mercier) 7:10.75

25 Menendez (Esp.-Teka) 7:11.94

26 Sanders (Fra-Fiat) 7:12.21

27 Den Hertog (Hol-Lejeune) 7:12.28

28 Bossis (Fra-Gitane) 7:12.73

29 Van Den Hoek (Hol-Raleigh) 7:12.81

30 Hardy (Fra-Fiat) 7:12.88

(etc.)

Classement par équipes

Un classement par équipes a été effectué hier soir à l'issue du prologue contre la montre individuel. Toutefois, les temps fournis par l'organisation ne seront pas compilés dans l'établissement du classement général par équipes.

1. TI-RALEIGH: RAAS 6:38.94 Knetemank 6:40.58 Kuiper 6:46.64 Thaler 6:58.11 Luberding 6:59.76

34 04 03

2. PEUGOT:

Hezard 6:54.52

Laurent 7:05.18

Thavenet 7:06.92

Vanderboucke 7:15.94

Dangillau 7:28.63

35 51 19

3. TEKA:

1 Brian Keast, C.B. 1 6:59.90

2 Hugh Walton, Ontario 1 7:08.49

3 André Michaud, Québec 1 7:11.94

4 Doug Corner, Ontario 2 7:15.68

5 Paul Tottamanti, C.B. 1 M.T.

6 Joseph Smith, C.B. 1 M.T.

7 Hank Koning, Alberta, M.T.

8 Daniel Monat, Québec 2, M.T.

9 William Tait, Québec 2, M.T.

10 Gennaro Gallo, Saskatchewan, M.T.

11 Fred Campbell, Ontario 2, M.T.

12 John Warrick, C.B. 1, M.T.

13 Gerard Walsh, Atlantique, M.T.

14 Leigh Carson, Atlantique, M.T.

15 Eric Van Den Eynde, Québec 1 M.T.

35 55 00

4. FLANDRIA:

Maertens 6:56.41

Thaler 6:58.11

Agostinho 7:14.91

Pollentier 7:22.80

35 55 00

CHAMPIONNATS CANADIENS (liste)

HOMMES

1 Jocelyn Lowell 1:06.11

2 Ward Kemmer 1:11.71

3 Mike LeBlond 1:11.86

4 Gerard Robert 1:12.86

5 Peter Suderman 1:12.40

6 Louis Garneau 1:12.48

7 Steve Bauer 1:12.81

8 David Watkins 1:13.65

9 Brian Mason 1:14.22

10 Ray Gubala 1:15.31

11 Jim Nowicki 1:14.28

12 Robert Cramero 1:15.05

13 Jean Côté 1:15.13

14 Martin Volland 1:15.23

15 Lister Farrar 1:15.31

16 Glen MacCallum 1:15.46

17 Rudy Ongaro 1:15.49

18 Andrew Anisomowich 1:15.77

19 Eric Reid 1:15.99

20 Alan Brockbank 1:16.07

21 Roy Wilkes 1:17.47

22 Barry Prokopetz 1:18.02

23 Neil Crawford 1:18.20

24 Steve Hall 1:18.38

25 Ron Black 1:18.76

DAMES

1 Johanna Roy, Que. 1:22.46

2 M. Claude Audet, Qué. 1:25.65

3 Verma Buhler, Man. 1:25.13

4 M. Josée Lambert, Ont. 1:26.21

5 M. Ann Bonchar, Qué. 1:35.22

6 Lyne Delisle, Qué. 1:22.01

7 Ghina Rhodes, C.-B. 1:23.08

8 Dawn Dealey, C.-B. 1:21.83

9 Pegi Bailey, Alb. 1:22.26

10 Sylvia Eureka, Man. 1:17.16

11 Karen Strong, Ont. 1:18.29

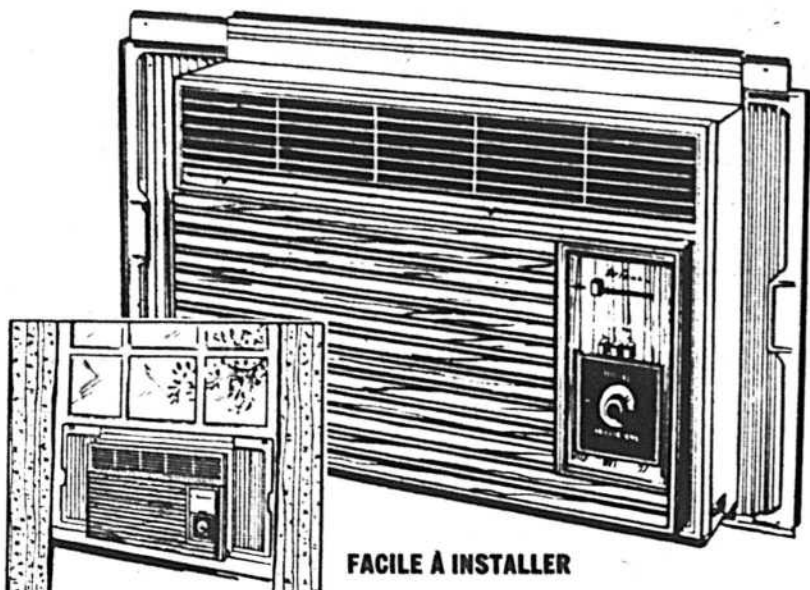
ris, ceux qui doivent répartir judicieusement leurs efforts en évitant de prendre des risques superflus, n'ont pas forgé leurs talents et que ce protocole hors-compétition ait donné lieu à un classement qui ne soit pas exactement conforme à l'ordre des valeurs.

Exercice

CLIMATISEURS de Marques connues COUTENT MOINS CHER CHEZ PASCAL



FABRICATION DE GRANDE RENOMMÉE

EMERSON — ADMIRAL
GENERAL ELECTRICNOTRE VENDEUR SE FERA UN PLAISIR DE VOUS
CONSEILLER DANS LE CHOIX DE L'APPAREIL
QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX.

FACILE À INSTALLER

SE BRANCHE À TOUTE PRISE DOMESTIQUE ADEQUATE

Grand choix de 6,000 à 14,000 B.T.U. aux bas prix Pascal

ENTREPÔTS - SALLE DE MONTRE PASCAL MEUBLES
3800 Côte Vertu, St. Laurent - Centre d'achat Le Bazar • 8800 E. Jean Talon à l'ouest des Galeries d'Anjou

Le mariage religieux de Caroline de Monaco

Une cérémonie en plein air, pour profiter d'un temps merveilleux

MONTE-CARLO (AFP, Reuter) — Unis la veille selon la loi monégasque, la princesse Caroline de Monaco et M. Philippe Junot se sont mariés religieusement hier.

La cérémonie, contrairement à ce qui avait été prévu, ne s'est pas déroulée à l'intérieur, mais hors de la Chapelle palatine, en raison des dimensions exigües du temple, qui devait accueillir 60 invités, et aussi des excellentes conditions atmosphériques.

L'autel de marbre précieux avait été transporté à l'entrée même de la chapelle, cependant que les fauteuils des époux, ceux de leurs parents, de leurs témoins et de leurs invités avaient été placés dans la cour même du palais princier.

Au nombre des invités, on remarquait notamment l'ex-roi Umberto d'Italie, le comte et la comtesse de Paris, le comte et la comtesse de Barcelone, ainsi que l'ex-roi et l'ex-reine de Roumanie.

Tradition
Aussitôt après la cérémonie religieuse, la princesse Caroline est allée, comme le veut la tradition, déposer son bouquet de mariée sur l'autel de la chapelle de la Miséricorde, située sur la place de la Mairie.

Avec son époux, elle a ensuite été reçue officiellement à la mairie, où elle a signé le registre des mariages.

La veille, dans l'intimité de la salle du Trône de la vieille principauté méditerranéenne, Caroline Louise Marguerite de Monaco était devenue Madame Philippe Junot.

Seuls les proches parents du couple avaient assisté au mariage civil, prononcé par M. Louis Roman, président du Conseil d'Etat. Les témoins de Caroline étaient son frère, le prince Albert, et sa cousine Grace Levine. Ceux de M. Junot étaient le baron Michel Allard et Mme Jean-Louis Vouillon.

Après le mariage civil, les 4,500 citoyens monégasques - adultes avaient été invités à sabler le champagne au palais, où ont dansé jusqu'à l'aube les grands noms du Gotha. On remarquait parmi les invités l'Aga Khan, le prince Fouad d'Egypte, Stavros Niarchos, Henri Giscard d'Estaing, fils du président de la République française, ainsi que des grandes figures du spectacle telles que Frank Sinatra, Gregory Peck et Ava Gardner, amis de l'actrice Grace Kelly, devenue il y a 22 ans princesse de Monaco par son mariage avec le prince Rainier.

La princesse Caroline avait rencontré Philippe Junot, de 18 ans son aîné, dans un club de nuit de Paris, il y a deux ans, alors qu'elle étu-

diait à la Sorbonne.

La princesse Grace s'était d'abord opposée au mariage, mais sa fille eut raison de son opposition, sinon de sa réti-

cence, en promettant de ne pas se marier avant son 21^e anniversaire, le 23 janvier de cette année. Le couple s'était fiancé en août dernier.



La princesse Caroline de Monaco et son époux, M. Philippe Junot, qui viennent de quitter la chapelle où a été célébré leur mariage.

ORDRE DES INGENIEURS DU QUEBEC — COMITE ADMINISTRATIF 1978-1979



M. Bouchard, ing.



P. Delisle, ing.



J. Boisvert, ing.



J. R. G. Cox, ing.



R. Caron

L'Ordre des ingénieurs du Québec a le plaisir d'annoncer la composition du nouveau Comité administratif 1978-1979. **Président:** Mme Micheline Bouchard, ing., de l'Hydro-Québec; **vice-président à l'administration:** M. Pierre Delisle, ing., de la firme Roche & Associés de Sainte-Foy; **vice-président aux finances:** M. Jean Boisvert, ing., de la Société d'Aluminium Reynolds. **Membres:** MM. J. Robert G. Cox, ing., de Spar Technology Ltée et Robert Caron, représentant du public (nommé par l'Office des professions), président et associé de Vic Métal Corporation.

Salut Champlain.
Bonne Fête Québec!

On fête le 370^{ème} anniversaire de la ville de Québec

LE 2 JUILLET A 21h.30, AU BOIS DE COULONGE

en compagnie de

YVON DESCHAMPS
DIANE DUFRESNE
EDITH BUTLER
ZACHARY RICHARDCOMITÉ ORGANISATEUR
DE LA FÊTE DU RETOUR AUX SOURCES

Stationnement et transport en commun:

- Les automobilistes pourront stationner au Centre d'Achats Laurier et au Centre d'Achats Ste-Foy. Des 18 h 15, des autobus spéciaux de la C.T.C.U.Q. partiront à toutes les vingt minutes d'un aubus identifié à cet effet, situé sur le boulevard Laurier entre les deux centres d'achats.
- Des 18 h 15 également, des autobus de la C.T.C.U.Q. assureront un service direct, sans correspondance, sur les parcours nos 3, 8, 20, 24, 30, 31, 33 et 50.
- Le retour est assuré, dès la fin du spectacle. Les autobus de la C.T.C.U.Q. attendront les spectateurs à la sortie du Bois de Coulange.
- Pour plus de renseignements sur les horaires et parcours, téléphonez à: (418) 688-9154.

• Ce spectacle sera télédiffusé sur le réseau français de Radio-Canada

• Remis au lendemain en cas de pluie.

RdE Résidence des Ecores



• Vue panoramique sur Montréal. Situé sur les bords de la rivière des Prairies.

1½-3½-4½ à partir de \$239.
Pour retraités et semi-retraités

CARACTERISTIQUES:

- Service d'infirmières 24 heures (7 jours)
- Médecin
- Service d'urgence
- Réceptionniste et gardien 24h (7 jours)
- Grande salle communautaire
- Piscine-bain sauna
- Salle de billard
- Salle de menuiserie
- Salle de bricolage
- Chapelle, aumônier résident
- Jardin potager

- Jeux de croquet, gais, etc.
- Terrasses et jardins longeant la rivière (avec bancs)
- Adjacent à un parc
- Cuisine et réfrigérateur
- Grand balcon
- Tout électrique (thermostat individuel)
- Caisse Populaire
- Dépanneur
- Salon de coiffure
- Salle à manger
- Service d'autobus à la porte

COMMENT S'Y RENDRE: Par le Pont Papineau, première sortie boul. Lévesque, vers l'Ouest, par la suite à votre gauche sur la première rue (J.J. Joubert) (500 pieds à l'ouest du pont Papineau.)

POUVONS ALLER VOUS CHERCHER POUR VISITER

Pour renseignements
1800, boul. Cartier
Duvernay, Laval

Tél. 667-5003 — 667-2140

NOUS CELEBRONS NOTRE 28^{ème} ANNIVERSAIRE CETTE SEMAINE SEULEMENT

1978 ASPEN
2 portes, 6 cylindres, automatique, servodirection, pneus radiaux, batterie 500 amp, dégivreur électrique miroir gauche télécommandé.
\$5069

1978 LE BARON FAMILIALE
Stock #1577
8 cylindres, automatique, pneus radiaux à flanc blanc, dégivreur électrique arrière, miroir de gauche télécommandé, déflecteur d'air et porte-bagage.
\$6989

1978 ARROW
4 cylindres, 4 vitesses manuelles, radio, pneus radiaux à flanc blanc.
\$4577

TRANS-ISLAND
MOTORS LTD.

**5400, Décarie
488-9171**

**GARANTIE 3 ANS
ANTI-ROUILLE
SANS FRAIS**

LOCATION COURT TERME
78 Aspen 17.95 jour
40.95 fin de semaine (3 jours)

Pour avoir torturé un détenu à Parthenais

Trois gardiens trouvés coupables de voies de fait

Trois gardiens du centre de détention Parthenais, qui avaient subi leur procès pour voies de fait sur la personne de Roger Dubois, l'assassin de la petite Mélanie Casselman, alors qu'il était détenu par eux, ont été déclarés coupables, hier, par le juge Maurice Rousseau.

Ce dernier a toutefois reporté le prononcé de sa sentence à mardi prochain.

Dans une décision d'une vingtai-

ne de pages, où il résume la longue preuve faite devant la cour par le procureur de la Couronne, Me Léopold Goulet, le tribunal en vient à la conclusion que les dires de Dubois lui-même ont été corroborés, sur plusieurs points, par d'autres gardiens de Parthenais qui n'avaient évidemment aucun intérêt à accabler leurs confrères, les prévenus Jacques Rivard, Laurier Paillé et Richard Bilo-deau.

Cette preuve avait notamment établi que quelques heures après son incarcération dans l'est de la ville, Dubois, un homme visiblement «malade» avait été forcé de monter aux quartiers de détention par les escaliers, au lieu d'emprunter les ascenseurs, et que, pendant le trajet, il avait été bourré de coups à la fois par l'arrière et par l'avant.

Dans une grande cellule commune, il aurait par la suite été forcé de s'agenouiller sur un banc, de garder longuement les bras en croix et même de se masturber devant ses geôliers.

A un certain moment, et dans le but apparent de lui faire avouer ce qu'il avait fait à l'enfant, dans son domicile de Longue-Pointe, l'un des prévenus, Laurier Paillé, lui avait enserré le cou avec une serviette, puis de ses mains.

La défense, pour sa part, avait surtout insisté sur certains décalages d'heures et certaines erreurs d'étages pour tenter d'affaiblir la preuve de la poursuite.

L'affaire, on le sait, a provoqué certains remous au sein même du groupe des gardiens, et ceux qui avaient été pressentis pour venir témoigner semblaient fort «mal vus», à tout le moins, par plusieurs de leurs confrères.

Une attitude patronale ferme et... bruyante

LYON (AFP). Le président-directeur général d'une entreprise lyonnaise a tiré plusieurs coups de pistolet sur son personnel hier, blessant un délégué syndical avant de prendre la fuite en affirmant qu'il avait 25 kilos d'explosif dans sa voiture.

C'est à la suite d'une violente discussion que M. André Rolandez, 73 ans, P.D.G. de la Société Photo-Chromo-Gravure, de Lyon, a tiré plusieurs coups de pistolet, blessant un délégué syndical. La victime, M. Raoul Veyre, 30 ans, n'a été que légèrement touché à un pied.

Depuis quelques mois, l'entreprise connaissait des difficultés financières. Elle était en outre touchée depuis mercredi par un mouvement de grève perlée.

Jeudi, M. Rolandez aurait dû payer à son personnel une prime équivalente à un demi-mois de salaire. Une discussion a éclaté avec les représentants syndicaux, en présence d'une partie du personnel, au sujet de cette prime que M. Rolandez ne pouvait ou ne voulait pas verser. Le P.D.G. cessa l'entretien et rentra dans son bureau pour en ressortir armé d'un pistolet.



MAISONS MOBILES MOTORISÉES	MODELES	PRIX REGULIER	NOTRE PRIX
	20'	\$16100	\$14245
	23'A	\$18500	\$16640
	23'B	\$18900	\$16825
	23'C	\$21500	\$16940

Nous sommes distributeur



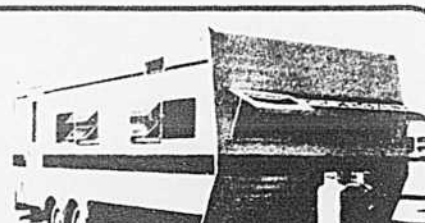
TEL QUE PERMIS
MAISON MOTORISÉE A
UN PRIX JAMAIS VU

Notre pouvoir d'achat
vous fait économiser.

Payez vos vacances en
économisant sur l'achat.

Exemples de nos prix
défiant toute concurrence.

• FINANCEMENT BANCAIRE



ROULOTTES	MODELES	PRIX REGULIER	NOTRE PRIX
	20 1/2'	\$6140	\$5294
	23'	\$7240	\$6215
	25'	\$7430	\$6652

• ARISTOCRAT • CENTURION
• CITATION • CORSAIR

HEURES D'OUVERTURE: Lundi au vendredi 9h à 9h p.m.
Samedi: 9h à 4h
Dimanche: fermé

REMORQUAGE, DEBOSSÉLAGE, PEINTURE,
PIECES ET ACCESSOIRES

(CENTRE DE ROULOTTES MOTORISÉES)
LEBLANC inc.

1940 BOUL. DES LAURENTIDES, PONT-VIAU, LAVAL — 663-7941

LOTO INSTANTANÉE

TICTACTO

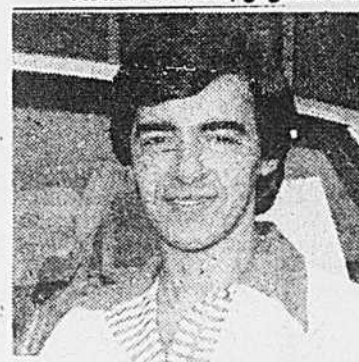
FAIT PLUS DE
20 000 GAGNANTS PAR JOUR



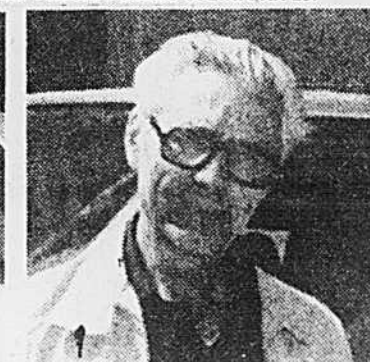
Monsieur Denis Vandry, commissaire à Loto-Québec, félicite Monsieur Ernest Audair de Laval, gagnant d'une voiture Pontiac Grand Prix LJ.



M. Réal Boucher, Montréal Grand Prix LJ



M. Daniel Simard, L'Épiphanie Grand Prix LJ



M. Paul Guertin, Ville-Lemoyne Grand Prix LJ



M. René McNicoll, Ville St-Laurent Grand Prix LJ

VOUS AVEZ TOUJOURS...

1 chance sur 4
de gagner quelque chose!

Aubaines en début de semaine

POULETS CONGELES

CANADA-
CATEGORIE "A"
2 à 4 LB

SPECIAL!

78¢
LB

EPARGNEZ

25¢

AVEC CE COUPON
ET L'ACHAT D'UNE
BOUT. 28 OZ. LIQ.

COCKTAIL DE LEGUMES E. D. SMITH
65¢

EN VIGUEUR LUNDI ET MARDI LES 3 ET 4 JUILLET
LIMITE UN PAR CLIENT

VALABLE SEULEMENT A L'ACHAT DU PRODUIT MENTIONNE
Les Supermarchés Dominion Limitée

EPARGNEZ

50¢

AVEC CE COUPON
ET L'ACHAT D'UN
POT DE 4 LB

BEURRE D'ARACHIDES KRAFT
3.89

EN VIGUEUR LUNDI ET MARDI LES 3 ET 4 JUILLET
LIMITE UN PAR CLIENT

VALABLE SEULEMENT A L'ACHAT DU PRODUIT MENTIONNE
Les Supermarchés Dominion Limitée

EPARGNEZ

50¢

AVEC CE COUPON
ET L'ACHAT D'UN
PAQUET DE 2 LB

MARGARINE FLEISCHMANN
(en quartier)
1.99

EN VIGUEUR LUNDI ET MARDI LES 3 ET 4 JUILLET
LIMITE UN PAR CLIENT

VALABLE SEULEMENT A L'ACHAT DU PRODUIT MENTIONNE
Les Supermarchés Dominion Limitée

EPARGNEZ

50¢

AVEC CE COUPON
ET L'ACHAT D'UN
ROULEAU DE 18" X 50'

PAPIER ALUMINIUM REYNOLDS
2.14

EN VIGUEUR LUNDI ET MARDI LES 3 ET 4 JUILLET
LIMITE UN PAR CLIENT

VALABLE SEULEMENT A L'ACHAT DU PRODUIT MENTIONNE
Les Supermarchés Dominion Limitée

**Lundi, le 3 juillet
et
mardi, le 4 juillet
seulement**

NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITES!

Prix en vigueur lundi et mardi les 3 et 4 juillet 1978 dans tous les Supermarchés Dominion de l'île de Montréal, Laval, Rive-Sud, St-Jean, Repentigny, Joliette, Rosemère, St-Eustache, St-Jérôme, Lachute, Ste-Adèle, Ste-Agathe, Châteauguay et Valleyfield.

Les Supermarchés Dominion Limitée

Dominion
connaît bien son monde

Un employé du Palais de justice accusé de vol

Marcel Michaud, un jeune opérateur à l'enregistrement des débats judiciaires, au Palais de Justice, a comparu devant le juge Maurice Rousseau, hier après-midi, sous l'accusation d'avoir commis un vol de \$1.063 aux dépens du ministère qui l'employait.

Il avait été appréhendé il y a quelques jours, à sa sortie de l'immeuble de la rue Saint-Atoine,

alors qu'il avait dans ses goussets huit bobines d'enregistrement.

A son domicile du boulevard Maurice-Duplessis, à Montréal-Nord, on en aurait découvert 88 autres, ainsi que quatre microphones, 53 cassettes et un cadenas.

Le prévenu a toutefois nié sa culpabilité aux accusations de vol

et de recel portées contre lui, et c'est la même attitude que devait adopter un de ses amis, Roland Thériault, de Saint-Michel, chez qui on avait également saisi pour \$189 d'articles apparemment volés par Michaud.

Dans les deux cas, l'enquête préliminaire a été reportée au 17 juillet.

Les nouveaux prix des derniers départs de l'été

PARIS - ATHÈNES

ATHÈNES - PARIS - AT

PARIS - ATHÈNES - PARIS

RIS - ATHÈNES - PARIS - AT

PARIS - ATHÈNES - PARIS - AT

ATHÈNES - PARIS - ATHÈNES

PARIS - ATHÈNES - PARIS - AT

ATHÈNES - PARIS - ATHÈNES

PARIS - ATHÈNES - PARIS - AT

ATHÈNES - PARIS - ATHÈNES

PARIS - ATHÈNES - PARIS - AT

ATHÈNES - PARIS - ATHÈNES

PARIS - ATHÈNES - PARIS - AT

ATHÈNES - PARIS - ATHÈNES

PARIS - ATHÈNES - PARIS - AT

ATHÈNES - PARIS - ATHÈNES

PARIS - ATHÈNES - PARIS - AT

ATHÈNES - PARIS - ATHÈNES

PARIS - ATHÈNES - PARIS - AT

ATHÈNES - PARIS - ATHÈNES

PARIS - ATHÈNES - PARIS - AT

ATHÈNES - PARIS - ATHÈNES

PARIS - ATHÈNES - PARIS - AT

ATHÈNES - PARIS - ATHÈNES

PARIS - ATHÈNES - PARIS - AT

ATHÈNES - PARIS - ATHÈNES

PARIS - ATHÈNES - PARIS - AT

ATHÈNES - PARIS - ATHÈNES

PARIS - ATHÈNES - PARIS - AT

ATHÈNES - PARIS - ATHÈNES

PARIS - ATHÈNES - PARIS - AT

ATHÈNES - PARIS - ATHÈNES

PARIS - ATHÈNES - PARIS - AT

ATHÈNES - PARIS - ATHÈNES

PARIS - ATHÈNES - PARIS - AT

ATHÈNES - PARIS - ATHÈNES

PARIS - ATHÈNES - PARIS - AT

ATHÈNES - PARIS - ATHÈNES

PARIS - ATHÈNES - PARIS - AT

ATHÈNES - PARIS - ATHÈNES

PARIS - ATHÈNES - PARIS - AT

ATHÈNES - PARIS - ATHÈNES

PARIS - ATHÈNES - PARIS - AT

ATHÈNES - PARIS - ATHÈNES

PARIS - ATHÈNES - PARIS - AT

ATHÈNES - PARIS - ATHÈNES

PARIS - ATHÈNES - PARIS - AT

ATHÈNES - PARIS - ATHÈNES

PARIS - ATHÈNES - PARIS - AT

ATHÈNES - PARIS - ATHÈNES

PARIS - ATHÈNES - PARIS - AT

ATHÈNES - PARIS - ATHÈNES



Êtes-vous assuré feu?
Appelez donc Wawanesa
ou remplissez ce bon:

Si vous êtes locataire ou propriétaire d'une maison unifamiliale, d'un duplex ou d'un triplex, Wawanesa vous offre une bonne protection tout en vous permettant de réaliser des économies. Ce sont des polices à risques multiples qui couvrent les risques suivants:

Incendie. Votre maison et ses aménagements, le garage et les autres constructions sises sur votre terrain. Vos biens situés dans la maison: vêtements, meubles, appareils électroménagers, bijoux et autres effets personnels. Frais de logement temporaire si vous êtes chassé de votre maison par l'incendie.

Vol et vandalisme. Pertes subies en cas de cambriolage et de dommages matériels causés à votre maison et à son contenu. Vol avec effraction dans votre voiture.

Responsabilité civile. Votre famille et vous-même êtes couverts en cas de blessures corporelles ou de dommages matériels causés à des tiers par des actes personnels involontaires.

Autres risques couverts. Dommages causés par la grêle, la foudre et le vent; la chute d'objets sur la maison, un avion ou encore un arbre et tout véhicule; une explosion, la fumée, l'eau provenant d'une rupture de réservoir à eau chaude, du système de

chauffage ou de la plomberie; le bris de glace accidentel ou par vandalisme ou lors d'une émeute.

Nos facilités de paiement vous permettent de vous assurer au maximum. Pas de grosse somme à verser d'un seul coup. Si vous le voulez, vous versez un acompte et payez en plusieurs fois.

Un simple coup de téléphone suffit pour faire des économies parfois substantielles. Un représentant de Wawanesa vous donnera tous les renseignements nécessaires. Il répondra à vos questions et fera un devis, le tout sans frais ni obligation de votre part. Et il y a 25 bureaux dans toute la province.



Wawanesa

Prévoyez l'imprévisible

...prenez une assurance-incendie Wawanesa.

MONTRÉAL

Bureau principal: 8585, boul. Décarie Tél: 342-2211
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 22h., le samedi de 9h. à 16h.
• 1402, Chemin Chambly, Longueuil • 1280, Boul. Curé Labelle, Laval
• 3326 est, rue Ontario • 10548, rue Lajeunesse
• Centre d'Achats boulevard Pie IX • 1228 est, rue Mont-Royal
• 5683, avenue Verdun • 6313 est, rue Sherbrooke
Ouverts: du lundi au vendredi de 9h. à 17h.

Sans obligations! Poster ce coupon à l'adresse du bureau Wawanesa le plus proche de chez vous. Notre représentant vous appellera pour vous donner le coût d'une assurance pour

propriétaire ☐ locataire ☐

Nom

Adresse

Ville Code postal

Tél.

ATHÈNES T

DATE DE DÉPART	CHOIX DE DATES DE RETOUR					DERNIÈRE DATE DE RÉSERVATION	PRIX
	2 sem.	3 sem.	4 sem.	6 sem.	8 sem.		
01 août	16 août	23 août	30 août	13 sept.	27 sept.	11 oct.	\$499.
08 août	23 août	30 août	06 sept.	20 sept.	04 oct.	18 oct.	\$499.
15 août	30 août	06 sept.	13 sept.	27 sept.	11 oct.	25 oct.	\$479.
22 août	06 sept.	13 sept.	20 sept.	04 oct.	18 oct.	01 nov.	\$479.
29 août	13 sept.	20 sept.	27 sept.	11 oct.	25 oct.	08 nov.	\$479.
05 sept.	20 sept.	27 sept.	04 oct.	18 oct.	01 nov.	—	\$469.
12 sept.	27 sept.	04 oct.	11 oct.	25 oct.	08 nov.	—	\$449.
19 sept.	04 oct.	11 oct.	18 oct.	01 nov.	—	—	\$449.
26 sept.	11 oct.	18 oct.	25 oct.	08 nov.	—	—	\$449.
03 oct.	18 oct.	25 oct.	01 nov.	—	—	—	\$449.
10 oct.	25 oct.	01 nov.	08 nov.	—	—	—	\$449.
17 oct.	01 nov.	08 nov.	—	—	—	—	\$449.

Note: Vols nolisés avec Nordair. Réservations 30 jours à l'avance.

● En Grèce:

Nous disposons de villas équipées dans l'Ile de Crète.

● Location de voitures à Paris:

Toute la gamme Renault est disponible de 1 à 6 semaines

2 sem. 3 sem. 4 sem.

R5 \$257. \$365. \$499.

R14 \$435. \$596. \$695.

● La R5 camping:

Une voiture toute équipée pour le camping (2 personnes)

2 sem.: \$247.

3 sem.: \$343.

Bureau de Montréal
347 est rue St-Paul
Montréal
H2Y 1H3
Tél.: (514) 866-2872

Bureau de Québec
29 rue d'Auteuil
Québec
G1R 4B9
Tél.: (418) 694-0424

Bureau de Sherbrooke
74 Wellington nord
Sherbrooke
J1H 5B8
Tél.: (819) 563-3355



Les Beaux Dimanches



Show Chaud

à 19h30

En première partie des *Beaux Dimanches*, nous verrons une coproduction de Moncton et de Halifax: le spectacle de la chanteuse Marie-Paule Martin, enregistré à l'auditorium de l'Université Dalhousie à Halifax. Marie-Paule Martin chante, accompagnée d'un quatuor instrumental composé de Gérard Masse, batterie, Pierre Hubert, basse, Carole Bérard, guitare, et Gilles Ouellet, pianiste, et de l'Orchestre symphonique de l'Atlantique, sous la direction de Victor Yampolski. C'est une réalisation de Pierre LeBlanc.

Plongée sous-marine en Gaspésie à 20h30

Nous remontons ensuite le golfe du Saint-Laurent pour assister à un autre beau spectacle: celui de la plongée sous-marine en Gaspésie. Première expérience de télévision sous-marine, avec une caméra-

vidéo, ce documentaire nous permettra de voir, entre autres, des images de la faune et de la flore sous-marine de la Gaspésie et de pénétrer à l'intérieur de l'épave d'une corvette canadienne, coulée dans 30 pieds d'eau en 1946. C'est une réalisation de Gilles Sénécal.

Salut Champlain, bonne fête Québec à 21h30

Après la Gaspésie, les *Beaux Dimanches* nous transporteront à Québec pour célébrer avec les Québécois le 370^e anniversaire de fondation de leur ville par Samuel de Champlain. Ce sera la fête du "Retour aux

sources" coïncidant avec le Festival d'été de Québec. Au programme, la soirée *Paroles et musique* au Petit Séminaire de Québec, avec Michèle Lalonde, Pierre Morency, Herménégilde Chiasson, des poèmes d'Alfred Desrochers, Emile Nelligan, Alain Grandbois dits par André Lachapelle, Gérard Poirier et Claude Léveillé. Aussi, le *Concerto pour Hélène* une création de Claude Léveillé interprétée par Danielle Licari, le chœur V'la le bon vent et l'Orchestre symphonique de Québec. Également, en direct du Bois de Coulombes, le tour de chant de Diane Dufresne, Edith Butler et Zachary Richard. Animateur Yvon Deschamps. Réalisateur à Québec: Réjean Chayer de CBVT. Mise en scène: Jean Bissonnette. C'est une production Kébec-Spec.

Le médecin devra verser \$2,400 aux parents pour une ligature de trompes ratée

par Léopold LIZOTTE

Une Amérindienne d'Oka, mariée à un Blanc francophone, qui était devenue enceinte quatre mois après avoir subi une ligature des trompes qui de vait normalement la rendre stérile, recevra \$2,000 du médecin de Saint-Laurent qui avait mal pratiqué l'opération pourtant fort commune de nos jours.

Et ce, pour les inconvénients de l'anxiété de cette grossesse imprévue, pour les souffrances inhérentes à l'accouchement de ce nouveau rejeton (le onzième de la famille) et pour celles, aussi inévitables, d'une seconde intervention du même genre, réussie celle-là.

Le mari, lui, a droit à un dédommagement de \$400 pour la perte du «consortium» (c'est le mot) de son épouse pendant quatre mois.

et pour la «continence» à laquelle il a été également forcé pendant quelques autres mois.

Mais les parents eux-mêmes, tout d'abord, puis le tuteur de l'enfant aujourd'hui âgé de cinq ans, soit l'ainé de la famille, avaient demandé beaucoup plus, il va sans dire.

Les parents réclamaient \$25,000, le jeune «tuteur» \$20,000.

Avant de rejeter ces deux requêtes, le juge en chef Jules Deschênes décide que l'opération «reprochée» au Dr Antonio Moreau n'avait rien d'illicite ou de contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, compte tenu, justement, de l'évolution de nos mœurs.

Le recours est donc possible

Et le tribunal soutient, par ailleurs, qu'il ne se croit pas justifié

de conclure que la naissance non désirée d'un enfant sain, même au sein d'une famille pauvre comprenant déjà dix enfants vivants, constitue un événement tellement heureux et normal que l'ordre public s'offenserait d'y voir attacher une compensation monétaire.

Mais dans le cas du «tuteur», qui réclamait \$20,000 pour l'enfant lui-même, en raison du fait qu'il était venu au monde à l'encontre de la volonté de ses parents, la cour dit cette réclamation dénuée de tout fondement.

«La naissance d'un enfant sain ne constitue pas, pour cet enfant, un dommage. Par quelle perversion de l'esprit pourrait-on arriver à qualifier comme un dommage... l'incalculable don de la vie?» demande le juge Deschênes, qui ajoute:

«Il est par ailleurs bien impossible de comparer la situation de l'enfant après sa naissance, avec la situation dans laquelle il se serait trouvé, s'il n'était pas né. Le seul énoncé du problème montre déjà l'illogisme qui l'habite.»

Quant à la demande des parents pour \$20,000, le magistrat fait tout d'abord remarquer que le père, pour sa part, n'a pas semblé souffrir plus que de raison de la «mauvaise nouvelle».

Il avait en effet déclaré à son épouse: «Tu resteras de même. On en a dix, ça fera onze».

Etudiant d'autre part les chiffres mis de l'avant par économistes et actuaires, le tribunal rejette la prétention de deux des témoins, à l'effet que, compte tenu des allocations versées à ses parents, au fil des années, ces derniers se retrouveront avec un «surplus» net de \$1,750.

Selon d'autres calculs, c'est un déficit approximatif de \$1,000 qu'ils encourront.

Mais ce dernier montant leur est finalement refusé tout aussi bien, la cour se disant d'avis que les avantages moraux et financiers qu'ils peuvent raisonnablement s'attendre de retirer de leur onzième enfant dépasseront en valeur cette somme.

Une remise de peine après avoir voulu empoisonner son père

Une jeune secrétaire de la rive sud, Lucy Dorris, qui avait reconnu sa culpabilité à l'accusation d'avoir conspiré avec un soldat américain pour empoisonner son père à l'aide d'une substance toxique qui n'aurait laissé aucune trace, a finalement été remise en liberté, hier, au terme d'un emprisonnement de sept semaines.

Le juge Claude Bisson a pris cette décision, en dépit de la gravité évidente de l'accusation, devant le fait que non seulement l'avocat de la Couronne était consentant à cette proposition de libération faite par la défense, mais que même la victime de ce complot, le père, était venu dire à la cour qu'il serait heureux de voir sa fille revenir chez lui.

Toute l'affaire avait débuté avant les vacances de la jeune

Lucy. Elle avait alors eu le coup de foudre pour un «marine» qui avait deux fois son âge et elle lui avait même payé son passage dans la métropole, pour pouvoir le présenter à sa famille.

Mais son père «n'avait rien voulu savoir» du mariage déjà projeté, et c'est pour éliminer cet obstacle qu'elle avait conçu le dessein de se débarrasser de lui.

Le quadragénaire américain lui avait alors fait parvenir le poison désiré (qu'elle avait payé d'avance \$1,000) mais la jeune fille avait eu la frousse lors de la cueillette du colis, à Dorval. Et c'est là que le crime avait soudainement été découvert.

Lucy, que tout le monde embrassait dans la cour, sera toutefois en probation pour trois ans.



Assemblée nationale du Québec
Bureau du Directeur général
des élections du Québec

District électoral de Notre-Dame-de-Grâce

AVIS à tous les électeurs

Les bureaux spéciaux de 2 h PM à 10 h. PM les samedi et lundi 1er et 3 juillet

Le président d'élection délivrera les attestations requises pour voter aux bureaux spéciaux de scrutin. Ces attestations seront délivrées entre 13 h et 22 h les 1er et 3 juillet aux électeurs qui en feront la demande et qui auront le droit de voter à ces bureaux spéciaux de scrutin conformément à l'article 283 de la Loi électorale du Québec.

«Sont seuls admis à voter dans un bureau spécial de scrutin les employés de chemin de fer, des postes et de messageries, les navigateurs, prêtres-missionnaires, voyageurs de commerce et toutes autres personnes que leurs occupations habituelles contraignent à s'absenter du lieu de leur domicile et qui ont raison de croire que leurs occupations ordinaires les obligeront, le jour fixé pour le scrutin général, à s'absenter de la municipalité où ils ont leur domicile et les empêcheront de voter à l'élection en cours.» (Article 283)

N.B. Bureau spécial et bureau du Président d'élection de N.D.G. 4680, av. Belmore, Montréal.

Pierre-F. Côté, C.R.
Directeur général
des élections du Québec



Assemblée nationale du Québec
Bureau du Directeur général
des élections du Québec

District électoral de Notre-Dame-de-Grâce

AVIS

aux détenteurs des permis de la Commission de contrôle des permis d'alcool du Québec

Il est interdit pendant le jour du scrutin, sauf après la fermeture des bureaux de votation, soit à compter de minuit, MERCREDI, LE 5 JUILLET 1978, d'exploiter un permis délivré en vertu de la Loi de la Commission de contrôle des permis d'alcool, dans les sections de vote où les bureaux de votation sont établis; quiconque contrevient au présent article commet une infraction et est passible, en outre du paiement des frais, d'une amende d'au moins cent dollars et d'au plus trois cents dollars et, pour une deuxième infraction, d'une amende de cinq cents à mille dollars, et pour toute infraction subséquente, d'une amende de mille à deux mille dollars. (Loi électorale, article 368).

PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES
ÉLECTIONS DU QUÉBEC



Assemblée nationale du Québec
Bureau du Directeur général
des élections du Québec

District électoral de Notre-Dame-de-Grâce

AVIS

à toute personne ayant l'intention de voter sans droit

Conformément à l'article 401 de la Loi électorale, «toute personne qui, dans une élection, vote ou tente de voter sachant qu'elle n'a pas le droit d'y voter, ou induit une personne à voter ou la fait voter, sachant que celle-ci n'a pas le droit d'y voter, se rend coupable d'un acte illicite et encourt une amende de cent à cinq cents dollars ainsi qu'un emprisonnement de six mois à deux ans et, à défaut de paiement de l'amende, un emprisonnement additionnel de trois mois à un an.»

PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES
ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Un grand voyage socio-culturel en Bulgarie

par Dollard Morin

Aux amateurs de folklore, d'histoire et d'archéologie, s'offre la possibilité de répondre à leurs intérêts particuliers, tout en bénéficiant de vacances ensoleillées. Il leur sera permis, en effet, d'effectuer un grand voyage socio-culturel et de faire un séjour de deux semaines en Bulgarie, du 4 au 18 septembre prochain.

L'itinéraire de ce voyage comprendra dans son circuit des sites les plus historiques et les plus attrayants de Bulgarie, tels que Sofia, Plovdiv, Gabrovo, Tarnovo, Varna et autres. Le groupe des visiteurs québécois sera alors accompagné par le folkloriste Yves Moreau, directeur du groupe folklorique montréalais «les Gens de mon pays».

M. Moreau a déjà séjourné pendant plus de deux ans en Bulgarie; il est considéré comme un éminent spécialiste des traditions populaires de ce pays des Balkans.

Programme varié

Pendant ce voyage en pays bulgare, le groupe québécois jouira d'un programme varié et des plus intéressants. Il y aura visites de musées, spectacles et échanges avec groupes folkloriques du pays, dégustation de mets nationaux, visites aux artisans, détente et baignade, etc.

Le voyage aérien se fera via Swissair. La date limite d'inscription est fixée au 15 juillet 1978. A noter que tous les repas sont compris dans les frais de voyage, tandis que les hôtels sont de 1re classe. Pour tous ceux et celles qui participeront à ce voyage socio-culturel, ce sera sûrement une expérience inoubliable.

Pour tous renseignements: Yves Moreau (384-3410) ou Richard Arsenault (677-2690).

Des visites

De nouveau, durant la période estivale, le public montréalais est invité à visiter le Musée de l'île Ste-Hélène, installé dans les vieilles casernes sises à proximité du pont Jacques-Cartier. Ce musée est ouvert tous les jours, de 10h à 17h. L'entrée est de 50 cents pour les adultes et de 25 cents pour les enfants ou pour les membres d'un groupe.

A cet endroit, on peut admirer le Musée militaire et maritime de Montréal. On peut y voir aussi la première exposition d'une très belle tapisserie des Gobelins, datant du 18e siècle, accompagnée d'une collection de porcelaines de Sèvres très rares.

On sait que le vieux fort est aussi le quartier général de la Compagnie Franche de la Marine et des Fraser Highlanders, qui para-



Les Bulgares conservent jalousement leur musique et leurs danses traditionnelles. Dans les plus petits villages de la plaine ou de la montagne, il se trouve des groupes de musiciens et de danseurs authentiques, qui sont les témoins d'un folklore vivant.

dent dans l'île Ste-Hélène, chaque jour, pendant tout l'été. Renseignements: 861-6738.

Par ailleurs, le public est également invité à visiter gratuitement l'Université de Montréal, pendant juillet et août. Des guides étudiants sont à la disposition des visiteurs, tous les jours (y compris le samedi et le dimanche), entre 10h et 16h.

Outre une maquette du campus, les visiteurs pourront voir la bibliothèque des sciences de la santé, ainsi que divers laboratoires et salles de cours. Renseignements: 343-7705.

Chez les jeunes

Les 3, 4 et 5 juillet, se déroulera à Montréal le 36e congrès provincial des Clubs 4-H, sous le thème: «Si l'environnement pouvait parler...». Ces assises se tiendront, selon la coutume, à l'hôtel Sheraton Mont-Royal; elles s'ouvriront le lundi 3 juillet, à 14h30, en la salle Champlain.

Le programme du congrès comportera: des visites à caractère écologique, des ateliers sur le recyclage et les énergies douces, la présentation du film «Un homme», qui touche le problème de la pollution industrielle; une

journée à Terre des hommes, le dévoilement des noms de six représentants provinciaux de l'année 78-79 chez les 4-H.

A la même occasion, les clubs 4-H remettront aux autorités compétentes une pétition qu'ils ont fait signer à travers la province. Cette pétition concerne les déchets le long des routes, les canettes et les bouteilles non-réutilisables. Pas moins de 600 jeunes membres des clubs 4-H sont attendus à ce congrès annuel.

Par ailleurs, la Récréation municipale de St-Laurent offre aux garçons et filles de 14 à 17 ans un fort intéressant programme de plein air qui comprend, entre autres, une randonnée de cyclo-camping dans l'Estrie, durant 5 jours.

Cette initiative de camp-excursionniste comportera une autre randonnée de 5 jours en canot-camping, dans les Laurentides, près de Lenest - Michel - des Saints. Les intéressés sont priés de s'inscrire sans tarder en s'adressant au Service des activités sportives de St-Laurent, 1005, boul. St-Germain (2e étage).

De son côté, le club cyclotourisme de St-Laurent ouvrira le 2e bloc de ses activités, le dimanche

2 juillet, par une randonnée à Côte-St-Catherine, par la Voie maritime. Pour tous renseignements: 744-6411, poste 267 ou 331.

Des festivités

Les activités de la Semaine du Canada se continuent à Montréal. Aujourd'hui, c'est la fête à St-Alphonse d'Youville, avec l'équipe folklorique «Moromagu» et sous les auspices du Conseil canadien des arts populaires. A 15h, spectacles et attractions pour les enfants; à 19h, soirée populaire, dans la rue St-Gérard, angle Liege. Entrée libre.

Ce soir, à 19h, au Chalet de la Montagne, soirée populaire avec le groupe musical «Eritage».

Demain, à 10h, dans la grande plaine de jeux de l'île Ste-Hélène, spectacle avec le groupe folklorique «les Gens de mon pays», le groupe bolivien, «Tiwanaku», le groupe folklorique «les Blés d'or» et le trio «Areté Mimes», de l'Alberta.

Demain également, à 14h, à la Place des Nations, à Terre des hommes, grand spectacle de la fête du Canada avec 20 groupes folkloriques ethniques et quelque 600 participants.

Ce soir, au Complexe Desjar-

dins, à 21h, spectacle avec la formation musicale «Connivence», regroupement d'une vingtaine de musiciens de la région de l'Outaouais, avec «une musique d'aujourd'hui qui se souvient d'hier».

Maison du Québec

La fête se continue également à la Maison du Québec, à Terre des hommes, dont la popularité ne cesse de s'accroître. Le commissaire de la Maison, M. Gilles Buteau, nous soulignait en effet que «le nombre de visiteurs a présentement doublé celui de l'année dernière à pareille date».

Il faut dire que l'animation du pavillon québécois est de nouveau réalisée avec la généreuse collaboration des 18 régions touristiques de la province et que cette initiative produit de très heureux résultats. Ainsi, c'est présentement la semaine consacrée au Saguenay-Lac-St-Jean - Chibougamau, avec spectacles offerts chaque jour à 14h et à 19h.

Ce soir, on y célébrera deux festivals: celui de la Patate de St-Ambroise et celui du Faisan de St-Stanislas, avec le groupe folklorique «les Tarentelles» et autres artistes locaux.

Demain et dimanche, le programme comportera: «Folifret» de Chibougamau, «Pépère Joyeux», défilé de modes de 1878, écan et autres divertissements à l'ancienne. De plus, au restaurant de la Maison du Québec, on servira des plats typiques de la région du Saguenay-Lac-St-Jean, dont la succulente soupe aux gourganes.

Du 3 au 9 juillet, on tiendra la semaine de la région 6: Lanaudière, Laurentides, Montréal, Richelieu-Yamaska, Rive sud et sud-ouest. Lundi 3 juillet, journée du Montréal métropolitain, avec «Anrac» (ballet-jazz) d'Outremont, Haiti-Chaud et la troupe polonaise «Willa» de Lachine.

Mardi 4 juillet: le Sud-ouest, avec la troupe «Atoma» (ballet) de Valleyfield et la «Danse au Soleil» de l'île Pincourt. Mercredi: la Rive sud, avec le «Bal à l'huile» et les «Danseurs Mont-Rouge, Festival des Neiges et Festival des Légumes».

Jeudi: les Laurentides, avec Contes et légendes du Québec, le Chœur des Deux-Montagnes, démonstrations d'artisanat. Vendredi: Richelieu-Yamaska, avec les chansonniers Estelle Vallée et Lucie Thibault, le Festival du fromage, de St-Guillaume, l'Harmonie Calixa-Lavallée, de Sorel.

Samedi: Lanaudière, avec «les Cousins» de St-Jean-de-Metha, le chansonnier Marielle Sylvestre, «les Inséparables» et la famille Gravel. Dimanche: dès 13h30,

lauréats du concours de musique Lanaudière, musique, danses et chansons traditionnelles. A ne pas manquer: la gelée aux pétales de roses de Mélanie!

A Montréal-Nord

Les fêtes estivales de Montréal-Nord se continuent avec succès. Le mercredi 5 juillet, au parc Léonard, angle Gouin et Ste-Gertrude, d'autres festivités se dérouleront:

à 14h, théâtre pour enfants avec la troupe «la Grosse Vallée»; à 17h, pique-nique et animation pour toute la famille avec «la Boite à Soleil»; à 20h, soirée disco et super-spectacle «son et lumière» avec «Juke Box». Entrée libre. (322-6271).

Par ailleurs, nous apprenons le décès d'un animateur bien connu dans le domaine du loisir, particulièrement de la danse sociale. Il s'agit de M. Jean-Maurice Valois, décédé subitement à l'âge de 53 ans et dont les funérailles ont eu lieu cette semaine.

M. Valois faisait partie depuis 9 ans du groupe de danse sociale Vif Argent et il en était le trésorier. Ses talents d'animateur étaient fort appréciés aux soirées sociales de «Vif Argent» qui avaient lieu à l'école William Hingston, au Parc Extension, et à la Place de la Joie, à Terre des hommes.

Souignons que cet été encore, le groupe Vif Argent anime la soirée de danse sociale, chaque mercredi, à la Place de la Joie, à Terre des hommes. Entrée libre.

La pollution

Les Clowns du Québec ne sont pas inactifs cet été. Ils ont même accepté d'apporter leur collaboration au domaine de la récréation estivale, tout en mettant en lumière un problème qui touche tous les âges: la pollution.

Grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat, les Clowns du Québec ont préparé un spectacle qu'ils sont prêts à présenter gratuitement au public, partout où des groupes ou des organismes en feront la demande. Ce projet permet à cinq étudiants de pouvoir travailler pendant la saison estivale.

Le spectacle lui-même illustre les mésaventures du clown «Détritus» en lutte contre ses propres méfaits. En forêt, il prépare la tenue d'un congrès contre la pollution avec des résultats tout à fait à l'opposé des buts fixés. A noter qu'une période d'animation est aussi prévue au spectacle.

Dès le début de juillet et tout l'été, les groupes intéressés à offrir ce spectacle dans leur secteur, peuvent le réserver en composant: 389-2859.

Préparez votre cercueil si vous chassez le sanglier

La chasse au sanglier a toujours été le passe-temps des braves. C'est aussi le passe-temps préféré des Slovaques que d'avertir ainsi les chasseurs-touristes: «Préparez votre lit si vous allez à la chasse à l'ours, mais préparez votre cercueil si vous allez à la chasse au sanglier».

C'est un vieil adage de la région dont la véracité a été prouvée au

cours des siècles.

Attraper un sanglier est certainement une chose dangereuse. La preuve en a été faite, il n'y a pas très longtemps dans les populaires terrains de chasse près de Topolcianky, à seulement 115 km (71 milles) au nord-est de Bratislava, la capitale slovaque.

Un «roi» des sangliers tint tête presque toute une journée à un

groupe de 40 chasseurs. A la fin, bien que sérieusement blessé, il réussit à s'échapper. La nuit tombée, la chasse fut remise au lendemain. Très tôt, le matin suivant, les chasseurs reprirent la chasse. Soudain, ils se trouvèrent face à face avec l'animal furieux qui s'était réfugié dans un fourré.

Le sanglier était visiblement à bout de force, mais il attaqua

néanmoins l'un des chasseurs, le blessant sur tout le corps. Celui-ci aurait certainement trouvé la mort, tout comme le sanglier, sans l'intervention d'un des chiens de chasse.

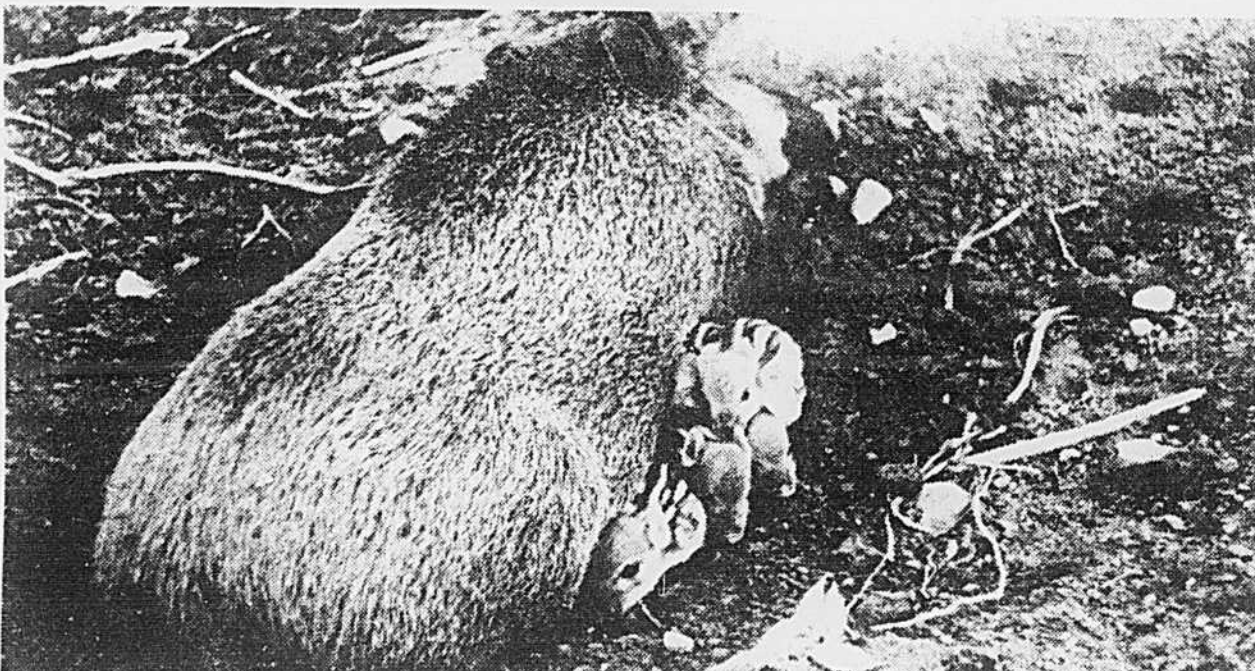
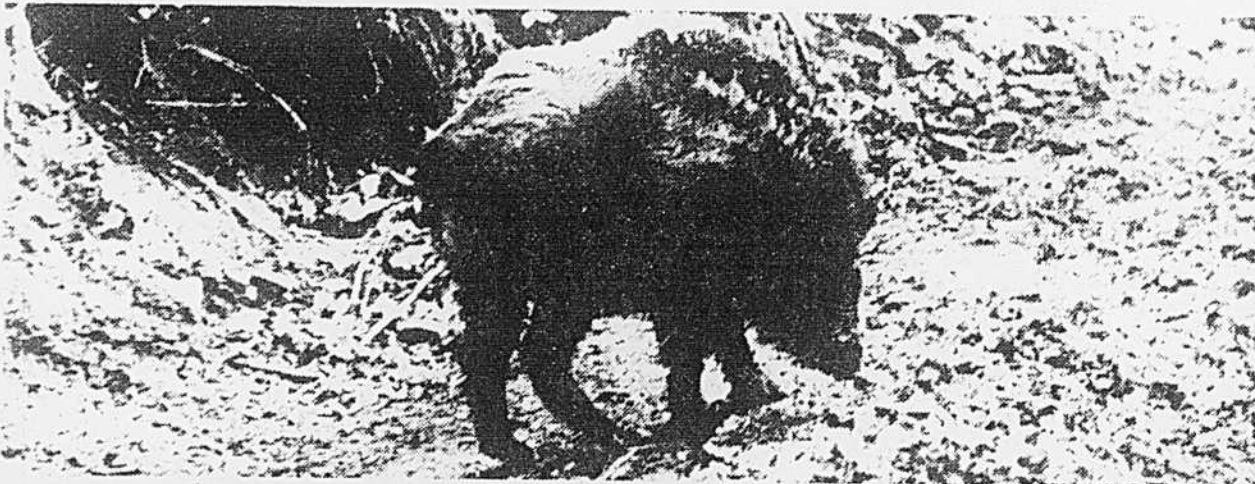
Malgré les dangers associés à la chasse au sanglier — ou peut-être à cause d'eux — un nombre croissant de chasseurs — touristes en provenance d'autres régions

d'Europe et d'outre-mer viennent chaque année en Slovaquie poursuivre le sanglier.

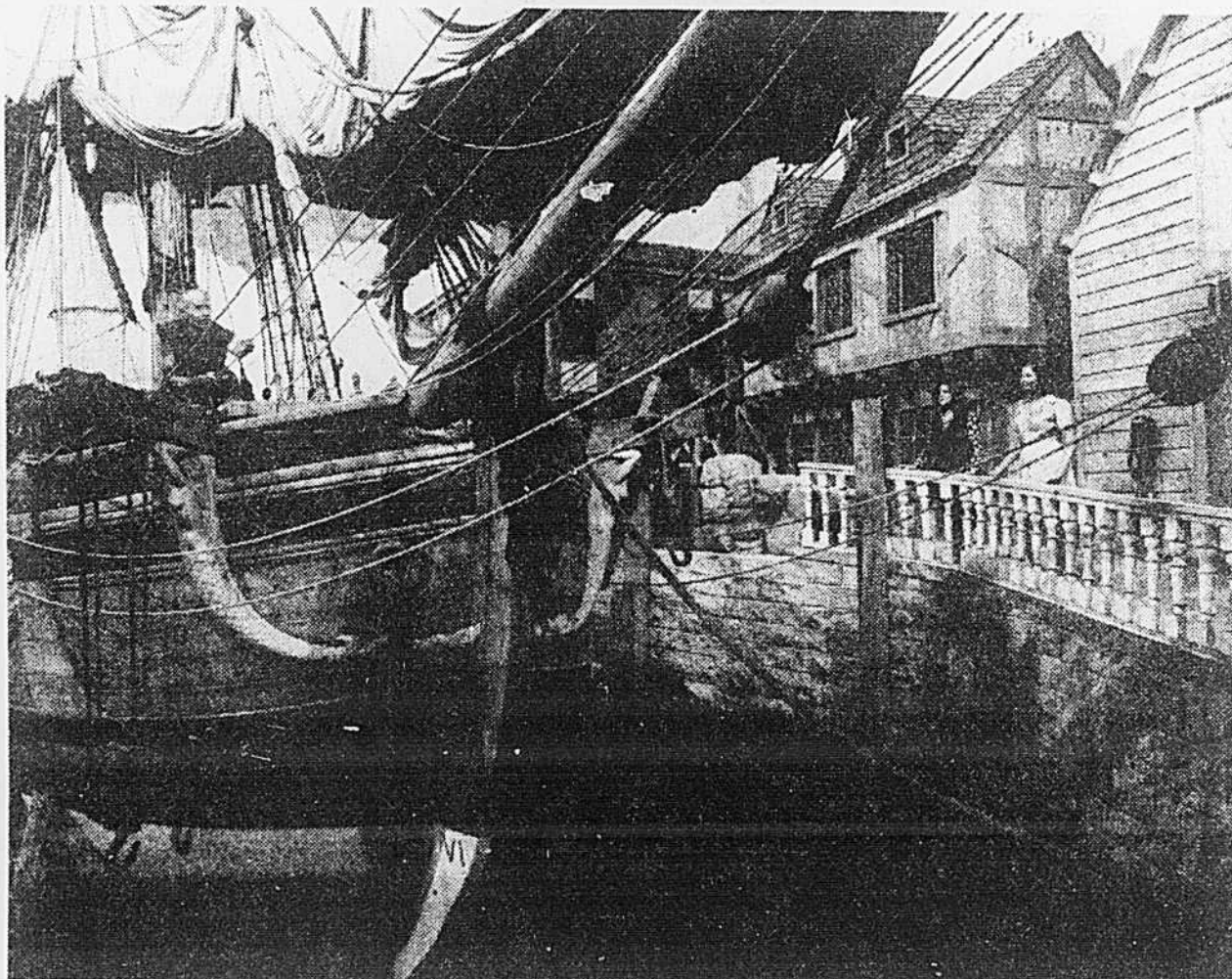
Les terrains de chasse au sanglier de Slovaquie représentent un tiers de l'est de la Tchécoslovaquie s'étendant sur plus de 400,000 hectares (1545 milles carrés environ) et l'on y compte 14,000 sangliers environ.

Les touristes canadiens attirés

par cette région d'Europe qui voudraient s'essayer à la chasse au sanglier peuvent rentrer en contact avec le bureau d'Amérique du Nord de CEDOK, l'office des voyages en Tchécoslovaquie, pour tout renseignement à ce sujet. L'adresse est la suivante: 10 East 40th Street (Suite 1902), New York N.Y. 10016 — Téléphone (212) 689-9720.



Malgré les risques encourus, la chasse au sanglier est de plus en plus populaire chez les visiteurs de la Slovaquie. En haut: un sanglier dans un chemin forestier près de Topolcianky. En bas: Ne dérangez jamais une femelle sanglier avec ses petits — elle vous attaquerait immédiatement.



Tous les musées ont en général un tout petit rien qui fait leur originalité. Dans le cas du Musée de l'Homme et de la Nature du Manitoba, (Manitoba Museum of Man and Nature), ce «petit rien» n'a rien d'une veltelle puisqu'on est allé jusqu'à construire une aile supplémentaire pour abriter son plus beau fleuron: une reproduction de main de maître du Nonsuch. Il s'agit d'une réplique grandeur nature du premier bateau de la Compagnie de la baie d'Hudson qui transportait les fourrures en Angleterre.

Les visiteurs peuvent embarquer sur ce ketch de 18 mètres «ancré» dans un décor stéréoscopique, ou diorama, représentant un quai de la Tamise au 17e siècle. Le grand mât de la proue et le petit mât d'artimon de la poupe portent tous deux des voilures carrées.

Il ne fallut pas moins de 10 mois, à Hinks of Appledore (Nord du Devon), pour construire la solide coque en chêne rouvre et les mâts en pin sylvestre.

Être libéral et vivre avec la tête de Marc Lalonde...

par Daniel L'HEUREUX
de notre bureau de Québec

Heureusement pour lui, M. Laurent Letarte milite depuis longtemps au sein de Parti libéral. Car s'il avait adhéré à toute autre formation politique, il se ferait insulter à chaque meeting politique.

Le fait est que M. Letarte, un



photo Robert Mailloche, LA PRESSE

M. Marc Lalonde

homme d'affaires de Québec, a ceci de particulier, qu'il ressemble comme deux gouttes d'eau au ministre fédéral Marc Lalonde.

La ressemblance est à ce point frappante que, tout récemment, même des députés libéraux de l'Assemblée nationale du Québec sont allés tendre la main à celui qu'ils croyaient être Marc Lalonde!

Evidemment, si on les mettait côte à côte, on aurait sans doute guère de difficultés à identifier le «vrai» Marc Lalonde. Ce dernier a des traits plus pointus qui lui confèrent une allure de préfet de discipline alors que M. Letarte présente une morphologie faciale plus souple et en même temps plus joviale.

M. Letarte prend d'ailleurs plaisir à dire: «Ça ne me fait rien de ressembler à Marc Lalonde parce que mon épouse me dit toujours que je suis plus beau que lui.»

Quoi qu'il en soit, M. Letarte s'aventure même à entretenir Marc Lalonde à un point qu'il ne se passe pas une seule journée ou à peu près sans qu'il ne soit victime d'une méprise.

Philosophe et bon joueur, M. Letarte n'est pas agacé outre mesure par cette situation qu'il trouve au contraire très amusante la plupart du temps.

C'est dans les réunions de militants libéraux qu'il a le plus de plaisir. Dès que s'amène quelqu'un qu'il ne connaît pas, les amis de M. Letarte s'amuse à le présenter comme l'authentique Marc Lalonde. Loin de se douter de la supercherie, l'interlocuteur se montre généralement ému et impressionné de rencontrer le ministre fédéral.

Parce que M. Lalonde a longtemps été ministre de la Santé, il s'en trouve plusieurs qui se sentent obligés d'engager la conversation sur ce sujet. Comme M. Lalonde fut aussi responsable de la condition féminine, certains s'aventurent même à entretenir M. Letarte des dispositions de la loi en ce qui concerne l'avortement.

Loin de s'en formaliser, M. Letarte aime jouer le jeu et s'amuse comme un petit fou de voir la face des gens quand il avoue finalement qu'il n'est pas Marc Lalonde!

Des pois rouges

M. Letarte avoue cependant qu'à l'occasion du dernier congrès libéral, sa ressemblance avec le ministre fédéral des Affaires fédérales-provinciales a fini par devenir lassante, tellement il y avait de personnes qui venaient lui dire: «Bonjour M. Lalonde!» Et comme M. Letarte faisait partie de l'organisation

de Raymond Garneau, nombreux étaient ceux qui s'étonnaient de voir ainsi celui qu'ils croyaient être Marc Lalonde s'afficher aussi ouvertement en faveur d'un des deux candidats!

Et, ce qui n'était rien pour arranger les choses, le hasard a voulu qu'à ce congrès, auquel M. Lalonde a lui-même assisté, les deux sosies portent tous deux un complet marine avec une cravate bleue à pois rouges!

Mais M. Letarte ne subit pas la confusion que dans les rassemblements libéraux. Directeur des ventes dans une compagnie de fiduciaire, il voyage fréquemment dans tout l'est du Canada. Partout, dans les aéroports, les lobbys d'hôtel, on lui sourit poliment, on le salue du nom de M. Lalonde, on le pointe du doigt, et on s'empresse pour porter ses valises! Amusé, M. Letarte laisse les tapis rouges se dérouler sur son passage. Que faire d'autre?

Un jour, il s'est retrouvé aux côtés de Jean Marchand sur un vol en provenance d'Ottawa. Mais comme trop de monde s'était glissé à bord de l'avion, les hôtesses ont voulu vérifier les cartes d'embarquement de tous et chacun. Elles n'ont toutefois pas osé imposer pareil contrôle «aux deux ministres».

M. Letarte connaît évidem-



M. Laurent Letarte

photo Doug Ball, PC

ment Marc Lalonde. D'ailleurs, la première fois qu'ils se sont vus, ils se sont éclatés de rire... Tout en lui ressemblant étrangement et étant du même parti politique, M. Letarte n'aurait toutefois pas jusqu'à dire qu'il est nécessairement sur la même

longueur d'onde que M. Lalonde, notamment sur le plan constitutionnel où il est d'avis que les pouvoirs devraient être mieux délimités entre Ottawa et les provinces: «On éviterait ainsi beaucoup de tiraillement», fait-il remarquer.

Bell Canada impatient

OTTAWA (PC) — La société Bell a prié hier le Conseil de la radiotélévision et des télécommunications canadiennes (CRTC) de prendre rapidement une décision concernant sa demande de hausse de tarifs du téléphone.

M. E. Saunders, conseiller juridique de Bell, a fait valoir que tout retard compromettrait le financement des travaux de construction et obligerait la société à réviser ses plans.

Bell demande l'autorisation de gonfler de 20 pour cent son tarif des abonnés particuliers, de 28 p.c. les commerciaux, et des hausses du même ordre en ce qui concerne certains autres services.

La société estime qu'elle ferait \$171,5 millions de recettes supplémentaires cette année si ces hausses étaient approuvées en bloc à temps, pour pouvoir les mettre en vigueur le 15 juillet. Elle s'attend à tirer un revenu supplémentaire de \$398 millions en 1979.

M. Saunders doute que le CRTC puisse en arriver à une décision le 15 juillet, vu que les audiences traînent en longueur.

Sept mille pages

La séance d'hier était la 35e depuis l'ouverture de l'affaire en mai. A ce jour, le dossier compte plus de 7,000 pages de dépositions de personnes venues exposer leur point de vue.

Le conseiller juridique de Bell a expliqué qu'il était important pour les actionnaires de leur garantir un rendement convenable de leurs investissements. Il s'est plaint que, chaque fois que Bell se présente devant le CRTC pour demander une hausse de tarifs, on l'accuse de faire du chantage. Ce qu'il trouve ridicule.

Un affront

Finalement, M. Saunders s'en est pris à M. Arthur Hall, expert en communications. M. Hall, qui est Américain, avait reproché à Bell de ne pas donner tous les renseignements pertinents à la Commission.

Au dire de M. Saunders, le témoignage de M. Hall constitue un affront aux administrateurs de Bell. «Sa conduite n'a en rien servi la Commission.» Etant donné sa formation, dit le conseiller, il aurait pu être utile. Au lieu de cela, son témoignage sonnait faux et ne reposait sur aucun fait.

Les renseignements sur les activités de Bell donnés durant les audiences du CRTC, a affirmé M. Saunders, ont été plus précis et ont embrassé un plus vaste horizon que jamais auparavant dans une cause semblable.

«Bell n'a rien à cacher», a lancé le conseiller juridique de la société. Bell est fière de l'excellence du service qu'elle offre à un prix modique.

Les ministres provinciaux de la Justice à Edmonton

Les relations fédérales provinciales seraient au centre de la discussion

EDMONTON (d'après CP) — Tout semble indiquer que, durant la réunion à huis clos des ministres provinciaux de la Justice qui a débuté hier, les discussions porteront essentiellement sur les relations fédérales-provinciales dans ce domaine.

Lors d'une déclaration qu'il avait émise au début de la semaine, l'hôte de cette réunion, M. Jim Foster, procureur général de l'Alberta, avait mentionné, au nombre des questions à l'ordre du jour de la conférence, la législation fédérale sur les droits de la personne, l'intrusion fédérale dans la juridiction provinciale, ainsi que le projet d'institution d'une commission de coordination de la justice.

Les ministres auront également à examiner un rapport du groupe d'étude national sur l'administration de la justice, la législation relative aux jeunes délinquants et la question du bilinguisme.

Au cours de la journée d'hier, les ministres ont discuté une suggestion du Québec proposant que la simple possession de marijuana soit décriminalisée, mais ils n'ont plus en arriver à une décision sur cette question.



M. Marc-André Bédard

M. Foster a refusé de préciser quelles provinces s'étaient déclarées en faveur de la décriminalisation de la marijuana. Les dé-

tails, a-t-il dit, seront fournis lors d'une conférence de presse prévue pour aujourd'hui.

Viol

Les amendements à la loi fédérale sur le viol devraient, selon le gouvernement du Québec, permettre à une femme d'accuser son mari de viol même si les deux vivent ensemble.

Le ministre de la Justice du Québec, M. Marc-André Bédard, a déclaré hier que ces amendements devraient aussi libérer une victime de viol de l'obligation de révéler des faits — y compris ses expériences sexuelles — qui n'ont aucun rapport avec la cause à entendre.

Dans une déclaration publiée le premier jour de la conférence des procureurs généraux des provinces, M. Bédard a fait observer que ses suggestions rendraient la rédaction des amendements, annoncés en mai par le ministre fédéral de la Justice, probablement plus conforme à la «philosophie» qui les a inspirés.

Les amendements, qui doivent être soumis aux Communes l'automne prochain, changeraient les accusations de viol en celles de voies de fait contre un homme ou

une femme, pour bien souligner la nature de violence du viol.

Pour la première fois, aussi, on propose qu'un homme puisse être accusé d'outrage aux mœurs contre sa femme quand ils vivent séparés.

Le mémoire du Québec est le seul dont on ait fait part à la presse.

Le procureur général de l'Alberta, M. Jim Foster, a déclaré que sa province fera connaître sa position aujourd'hui.

Quand M. Basford a fait part aux Communes de ses projets d'amendements, il a dit que ces derniers avaient pour but principal de réduire au minimum les traumatismes possibles des victimes de viol.

M. Jean-Robert Nadeau, adjoint de M. Bédard, a dit qu'il n'est que logique de permettre à une femme mariée d'accuser son mari de viol. Un certificat de mariage ne doit pas rendre une femme différente d'une autre aux yeux de la loi.

D'après M. Nadeau, le degré de violence et les circonstances dans une affaire de viol doivent entrer en ligne de compte quand le juge détermine la gravité du crime.

Les Communes ajournent

OTTAWA (PC) — C'est aujourd'hui que la Chambre des communes doit ajourner ses travaux pour la période estivale, en mettant un terme à cette partie de la session que le premier ministre Trudeau a choisi de poursuivre, le mois dernier, au moment où tous s'attendaient à ce qu'il déclenche une élection générale.

Les parlementaires fédéraux ne seront pas pour autant inactifs au cours de l'été puisqu'au moins vingt d'entre eux siègeront au sein du comité mixte de la Chambre et du Sénat, qui étudiera le projet de loi portant sur le renouvellement de la Constitution.

A l'ajournement, on compte une trentaine de projets de loi qui demeurent au feuillement, au regard des quelque 25 projets de loi qui ont obtenu la sanction royale.

La session doit reprendre le 10 octobre prochain, soit quelques jours avant la tenue d'élections complémentaires dans huit circonscriptions aux Communes, soit le 16 suivant.

Le premier ministre Trudeau pourrait néanmoins dissoudre les Chambres à la fin de l'été pour des élections à l'automne, quoique son mandat ne prenne fin que le 8 juillet 1979.

Travailleurs de la construction

Johnson intervient dans le conflit Québec-Ontario

QUÉBEC (PC) — Le ministre du Travail et de la Main-d'œuvre du Québec, M. Pierre-Marc Johnson, a écrit une longue lettre à son homologue ontarien, Mme Betty Stephenson, pour clarifier la portée du «règlement relatif au placement des salariés dans l'industrie de la construction du Québec qui entrera en vigueur le 1er juillet».

Pour mettre fin à la confusion et aux fausses interprétations, nous pensons qu'il serait bon de vous expliquer les raisons qui ont amené l'adoption d'un tel règlement, dit M. Johnson son préambule.

Discrimination

«Puisqu'on a parlé de discrimination, il faut dire alors que le règlement discrimine autant à l'égard des travailleurs québécois qu'à l'égard du travailleur ontarien, note M. Johnson. En effet, poursuit-il, puisque le règlement favorise l'embauche régionale, il sera, par exemple, la plupart du temps, plus difficile à un travailleur domicilié à Montréal ou à Québec de trouver un emploi dans la région de Hull que ce le sera pour un travail-

leur domicilié à Ottawa.»

Le ministre Johnson note ensuite qu'il existe une importante exception à ce principe de préférence régionale et elle concerne la main-d'œuvre régulière d'un employeur. «Cette exception s'applique de façon similaire aux travailleurs réguliers d'un employeur de l'Ontario et à ceux d'un employeur du Québec.»

M. Johnson explique ensuite que cet article a pour but de permettre à un entrepreneur qui décroche un contrat au Québec d'y amener avec lui sa main-d'œuvre régulière, quelle que soit la région d'origine de cette dernière.

«Après le premier juillet, l'Office de la construction du Québec préservera le droit au travail des ouvriers ontariens qui auront commencé à travailler au Québec avant le 29 juin 1978», précise M. Johnson dans sa longue lettre à Mme Stephenson.

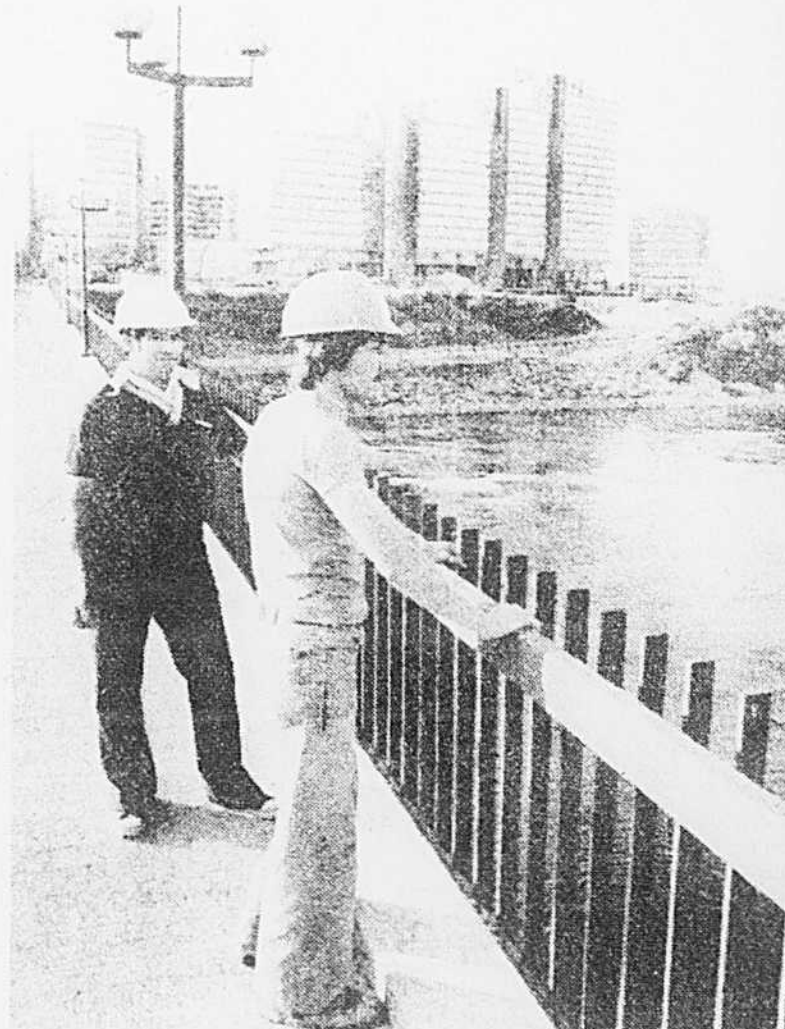
Loi ontarienne?

«Il nous a été rapporté, ces derniers jours, qu'un projet de loi concernant les travailleurs de l'industrie de la construction a été soumis à l'attention des

membres du Parlement de l'Ontario. Il nous a été dit que l'intention de ce projet de loi est de limiter aux travailleurs domiciliés en Ontario l'accès aux chantiers de construction de cette province», rappelle le ministre.

«Puis-je vous dire que nous déplorerions l'adoption d'une telle loi. Ce qu'on a surtout reproché à notre règlement de placement, jusqu'ici, c'est d'être discriminatoire pour les travailleurs domiciliés à l'extérieur du Québec. Nous croyions avoir fait la preuve que ce règlement n'est pas discriminatoire mais que, tout au plus, il soumet à certaines conditions l'accès aux chantiers québécois. Il est indéniable que des travailleurs ontariens pourront venir travailler au Québec, après le premier juillet.

Cependant, si votre loi était adoptée, elle aurait pour effet d'empêcher les travailleurs québécois d'obtenir un emploi en Ontario. Il serait triste de constater que vous appliquiez justement ce que vous dénonciez chez nous sachant fort bien que ce n'est pas ni l'esprit, ni la lettre de notre règlement.»



Antero Medeiros de Hull qui travaille en Ontario et Léo Simard d'Orléans (Ontario) qui travaille à Hull, illustrent bien le différend qui oppose le Québec à l'Ontario alors qu'ils se trouvent sur le pont Portage qui enjambe l'Ottawa entre Ottawa et Hull à l'arrière-plan.

À l'hôtel Nelson et à la Vieille Fabrique

Individu accusé d'avoir provoqué deux incendies

par Léopold LIZOTTE

Un individu dans la trentaine, que la police de la CUM suivait à la piste depuis quelques semaines, semble-t-il, a comparu devant le juge Maurice Rousseau, hier après-midi, sous l'accusation d'avoir allumé, dans le Vieux Montréal, lundi soir dernier, deux incendies qui auraient pu faire de très nombreuses victimes.

Le premier a été allumé vers 23h00 à la Fabrique de spaghetti, un restaurant de la rue Saint-Paul logé dans un très vieux immeuble, tout de bois, le second à l'hôtel Nelson, sur la Place Jacques-Cartier.

Les diverses salles des deux établissements étaient à ce moment-là remplies de clients qui continuaient toujours à célébrer la Saint-Jean, mais les flammes ont été rapidement maîtrisées grâce à la présence de policiers qui ont immédiatement alerté les pompiers.

Si les agents n'ont pas vu le prévenu Daniel Jacques mettre effectivement le feu au restaurant italien, ils l'ont toutefois aperçu ressortant de l'endroit où les flammes devaient jaillir quelques minutes plus tard, dans un escalier arrière, après avoir pris naissance dans un amas de rebuts. Au Nelson, toutefois, ils l'ont vu «craquant» l'allumette.

C'est ce qu'a raconté

le sergent-détective Reginald Descarreaux (qui a fait enquête avec le sergent-détective Guy Lemire) devant le juge Maurice Rousseau, à l'enquête sous cautionnement immédiate après la comparution de l'accusé, un récidiviste aux cheveux blonds et bouclés.

Selon le policier, les agents qui avaient suivi le suspect au moment où il avait quitté son domicile, en début de soirée, l'ont vu entrer à l'hôtel

Nelson, peu après son départ de la Fabrique de spaghetti, y prendre une bière, et ressortir à quatre reprises, soit pour revenir sur la Place Jacques-Cartier, soit pour se rendre dans un passage longeant l'hôtel.

Dans un premier temps, il aurait placé un sac de papier brun dans une boîte contenant des fils électriques, puis, à une seconde visite, il aurait déposé, sous le sac, un paquet de cigarettes apparemment

vide, puis un carton d'allumettes ouvert sur le paquet de cigarette.

Quelques minutes plus tard, il revenait au même endroit, allumait une cigarette, puis mettait le feu... au paquet d'allumettes, pour prendre immédiatement le chemin de la rue Notre-Dame, toujours surexcité, et comme victime de transes, semble-t-il.

Quelques secondes plus tard, il était mis sous arrêt à l'intersection Bonsecours, pen-

dant que les pompiers arrivaient dans le Vieux Montréal pour la deuxième fois en quelques minutes.

Menaces et autre... incendie de \$1,000,000

Jacques ayant également été accusé d'un vol et d'une tentative de fraude dans une grande quincaillerie de la rue Saint-Hubert, le 9 mai dernier (et ce par un procédé quelque peu inusité), le sergent Descarreaux déclara qu'a-

près s'être rendu dans cet établissement pour se faire rembourser l'achat d'ustensiles qu'il n'avait pas effectivement achetés, il avait dit au commis qui lui refusait ce remboursement: «Tu ne travailleras pas longtemps ici, toi.»

Et, en fait, d'ajouter le policier, cet employé perdait effectivement son emploi parce que la quincaillerie Lambert était détruite complètement par un incendie qui avait pris naissance

dans la ruelle voisine.

Le témoin devait d'ailleurs préciser que le prévenu demeurait alors rue Châteaubriand, à une cinquantaine de pas de l'établissement rasé.

L'avocat de Jacques, Me Rolland Blais, intervient toutefois pour souligner que non seulement on n'a pas accusé son client de cet incendie, mais qu'on n'a visiblement pas la preuve qu'il y est relié. Il soumet également que, dans le cas de la Fabri-

que de spaghetti, personne n'a vu effectivement Jacques mettre le feu, malgré la filature dont il était l'objet. Mais le juge Rousseau n'en trouve pas moins la preuve à ce stage amplement suffisante pour garder l'accusé aux cellules jusqu'à son enquête.

Au tout début de la procédure, par ailleurs, le Dr Jean-Charles Daoust, après une brève rencontre avec le prévenu, avait déclaré qu'il ne souffrait apparemment pas de maladie mentale, et qu'il était en état de comparaître.

Quant à la police, elle entend bien intensifier son enquête sur un certain nombre de vols qui auraient été commis ces derniers temps de la même façon utilisée par le prévenu, et, également, sur un certain nombre d'autres incendies suspects.

Désormais, en assurance automobile, c'est l'indemnisation directe

Jusqu'ici, en cas d'accident automobile, vous pouviez demander à votre assureur le remboursement des dommages subis par votre voiture à condition cependant que vous ayez une assurance Collision.

Autrement, vous deviez supporter vous-même les frais de réparation ou présenter votre réclamation à l'autre automobiliste, selon que vous étiez responsable ou non de l'accident.

Depuis le 1^{er} mai 1978, c'est l'indemnisation directe.

La responsabilité de chaque automobiliste est maintenant établie en fonction d'un barème présentant 21 cas types.

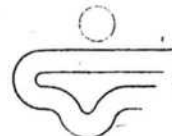
Si vous n'êtes pas responsable, vous êtes indemnisé sans délai par votre propre assureur.

Si, au contraire, vous êtes responsable de l'accident, c'est encore votre assureur qui vous indemnise pourvu que vous ayez eu la prudence de souscrire une assurance Collision.

L'indemnisation directe s'applique aux accidents survenant au Québec entre au moins deux véhicules dont les propriétaires sont connus. Elle facilite les relations entre assureurs et assurés, simplifie les formalités et, bien sûr, accélère les règlements.



Bureau d'assurance du Canada



groupement des assureurs automobiles

Des diplômés en urbanisme suggèrent de faire un casino du pavillon de la Grande-Bretagne

par Jean-Pierre BONHOMME

Les étudiants récemment diplômés de la faculté d'urbanisme de l'Université du Québec à Montréal ont dénoncé, cette semaine, la décision de l'administration municipale de Montréal d'aménager une piste de courses sur l'île Notre-Dame pour la tenue du Grand Prix du Canada.

Les six jeunes professionnels, dans un com-

munique livré à la presse, «dénoncent cet événement et exhortent l'administration municipale à réévaluer ses priorités». Ils demandent à la municipalité de bien peser les effets de cette course sur l'environnement de l'île extraordinaire et d'y renoncer.

Dans un texte de cinquante pages, les urba-

nistes proposent pour leur part des propositions de rechange. Ils suggèrent la démolition de certains pavillons et le réaménagement de certains autres, pour des fins collectives, notamment pour l'implantation d'un Centre de l'environnement de l'ONU.

Fait inusité pour des jeunes gens d'aujourd'hui, les diplômés

suggèrent l'établissement d'un casino pour le divertissement des nantis, dans le pavillon de la Grande-Bretagne.

Les diplômés, par ailleurs, ne se prononcent pas sur la nécessité d'implanter des logements dans l'île Notre-Dame. Tout juste, à ce sujet, disent-ils que «l'option logement devrait faire l'objet d'une

étude approfondie».

Somme toute, les urbanistes proposent la création d'une «cité culturelle» de nature temporaire qui laisserait ouvertes les options de caractère permanent. Le centre de cet aménagement consisterait en l'aménagement d'un théâtre de plein air, situé entre l'ancien pavillon de l'Ontario et le pavillon de l'administration, aux abords immé-

diats de canaux.

Pour ce qui concerne l'ensemble des îles, ils proposent le rétablissement à l'état de parc urbain des espaces déjà grugés pour les parcs de stationnements. Ils souhaitent que l'administration «minimise la circulation automobile sur les îles, avantage le piéton et le cycliste et libère les rives de toute circulation automobile».

La Sûreté du Québec précise qu'à la suite d'une transaction effectuée par deux agents doubles et portant sur l'achat d'un paquet de 5 livres de haschisch au prix de \$15,000, les quatre suspects ont été appréhendés. Il s'agit de Vito Lucchese, 31 ans, Luc Proulx, 21 ans, Alain Lavigne, 25 ans et Paul Carignan, 31 ans.

Lucchese demeurera sous les verrous jusqu'à son enquête préliminaire, fixée au 11 juillet, tandis que les trois autres suspects ont été relâchés moyennant une caution de \$5,000.

Quatre personnes accusées de trafic de drogue

Quatre personnes ont comparu, hier, au Palais de justice de Montréal, sous des accusations de possession et trafic de stupéfiants.

Deux bandits s'enfuient avec \$8,000

Deux bandits masqués, l'un armé d'une carabine tronçonnée, l'autre d'un revolver, ont fait irruption vers 15 h. 40, hier, dans la succursale de la Banque de Montréal située au 2005, rue Peel, et réussi à s'enfuir avec \$8,000 en espèces.

Les deux cambrioleurs ont eu le temps de vider cinq caisses et de filer tout probablement par l'arrière avant l'arrivée des policiers.

Une trentaine de policiers membres du groupe tactique D, sous la direction du lieutenant Carlo Rossi, ont en vain fouillé tout l'immeuble.

L'opération policière a quelque peu perturbé la circulation en suscitant un attroupement de quelque 1,000 curieux.



Daniel JACQUES